lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 1

Libertés!

BELGIQUE-
BELGIE
PP
1/2345
BXL X

MARS 2006 – N°422 – **LE MENSUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL**

OTAGES AU DÉSESPOIR

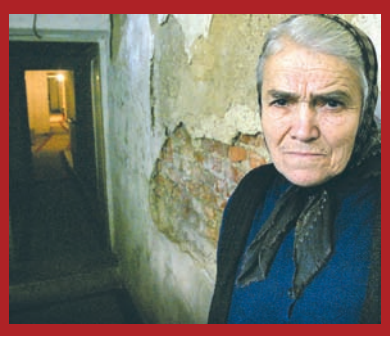

BOSNIE-HERZÉGOVINE
LA DISCRIMI-**NATION**

VIOLENCES
CONJUGALES :
LA BELGIQUE TIRE
SON PLAN

lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 2

ÉDITORIAL

CRIS PERSANS

Depuis l'élection de Mahmoud Ahmadinejad à la présidence de la République islamique d'Iran, ce pays occupe de nouveau une place médiatique de choix. La faction conservatrice – représentée par le président Ahmadinejad – a en effet adopté un discours mêlant nationalisme persan et panislamisme, et rompant avec les timides avancées réformatrices de l'ancien président Mohammed Khatami.

Aussi le régime de Téhéran s'est-il engagé dans une épreuve de force avec les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU en décidant de relancer unilatéralement son programme nucléaire, un programme civil que d'aucuns jugent comme un premier pas avant le passage au nucléaire militaire. Les tentatives de médiation et d'intercession de la Russie n'ont abouti qu'à un résultat très timide, du moins à l'instant où ces lignes sont écrites.

Autre terrain sur lequel la République islamique a décidé de jouer avec le feu, c'est celui du «dessin de presse» ou prétendu tel. Le prétexte en a été la colère provoquée dans certains secteurs des opinions «arabes» et «musulmanes» par la publicité tardive accordée à la reproduction de dessins représentant le prophète Mahomet dans un journal danois. Il semble que le régime de Téhéran ait décidé de s'emparer de cette affaire à ses fins propres en annonçant l'organisation d'un concours de dessins relatifs au génocide des Juifs d'Europe par le régime nazi et ses alliés. Ce faisant, les responsables iraniens ont choisi de surfer sur une vague populiste et xénophobe qui accrédite la thèse d'un complot anti-musulman, voire antiplanétaire, ourdi par la «juiverie internationale», pour reprendre une terminologie qui, en Europe, a fait les ravages que l'on sait. Ou que l'on devrait savoir. Face à cette initiative douteuse, on relèvera l'humour particulièrement décalé de deux caricaturistes israéliens de Tel-Aviv, lesquels ont lancé à la mi-février un surréaliste *Israeli Anti-Semitic Cartoons Contest*, concours remporté haut la main par le dessinateur américain Art Spiegelman, comme en attestent ses deux dessins reproduits dans *Courrier international* de ce 2 mars.

Tout cela constitue en soi une actualité franchement sinistre. Et le drame est qu'en choisissant la confrontation, le régime iranien parvient non seulement à faire «rentrer dans le rang» ce qui lui reste d'opposition intérieure, mais aussi à amener, par exemple, ses interlocuteurs européens sur le seul terrain militaire et à les désintéresser de la situation exécrable des droits humains. Or, à la lecture du dernier rapport consacré par AI à ce pays (*Iran: New Governement Fails to Address Dire Human Rights Situation* – MDE 13/010/2006), on ne peut qu'admettre que les droits humains restent un critère autrement pertinent pour juger de l'identité de ce régime. ⊙ Pascal Fenaux

Libertés • Rue Berckmans, 9 – 1060 Bruxelles • Tél: 02 538 81 77 Fax: 02 537 37 29 • libertes@aibf.be • www.libertes.be • **Éditeur responsable :** Vincent Forest • **Rédacteur en chef :** Pascal Fenaux • **Secrétaire de rédaction :** Brian May • **Comité de rédaction :** Suzanne Welles, Claude Gouzée, Anne Lowyck, Samuel Grumiau, Véronique Druant, Julien Vlassenbroek, Bruno Brioni, Valérie Denis • **Ont collaboré à ce numéro :** Irène Herrmann, Sébastien Falletti, Gilles Bechet, Philippe Hensmans • **Couverture :** Vidéo diffusée le 7 juillet 2005 par les ravisseurs de l'ambassadeur d'Égypte en Irak, Ihab el-Sherif. Accusé de « représenter un gouvernement tyrannique allié aux Juifs et Croisés», il fut exécuté quelques heures plus tard par le groupe d'Abou Moussab al-Zarqawi, se revendiquant d'Al-Qaida. ©Reuters •

CHANGEMENT D'ADRESSE – ATTESTATION FISCALE – MODIFICATION, ANNULATION OU NOUVELLE COTISATION DE MEMBRE/DONATEUR(TRICE)

Madame Michele Ligot : mligot@aibf.be

❍ **je change d'adresse** (inscrire uniquement la nouvelle adresse)
Nom: ..... Prénom: ..... N° de membre: .....
Adresse: ..... N° ..... bte .....
Code postal: ..... Localité: .....
Tél (obligatoire): ..... E-mail: .....

❍ **Oui, j'adhère aux objectifs d'Amnesty et souhaite devenir membre**

❍ Je répartis le montant de : ❍ ma cotisation ❍ de mon abonnement sur toute l'année en complétant ce coupon et en le renvoyant à Amnesty International, 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles. Tout montant qui dépassera 14,87€ (prix de la cotisation ou de l'abonnement), sera considéré comme un «don», et par là-même jouira de la déductibilité fiscale pour autant que ce supplément soit de 30 € ou plus.

Je verse tous les mois, au départ de mon compte n° ..... – ..... la somme de : ❍ 2,5 € ❍ 5 € ❍ ..... € (toute autre somme de mon choix) au profit du compte 001-2000070-06 de Amnesty International à partir du .... et jusqu'à nouvel ordre. Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

ou je verse en une fois le mandat de ..... au compte 001-2000070-06
Nom: .....
Prénom: ..... Date de naissance: .....
Adresse: .....
..... N° ..... bte .....
Code postal: ..... Localité: .....
Tél (obligatoire): ..... E-mail: .....
Profession: .....
Date: ..... Signature:

Ne rien inscrire dans cette case s.v.p. (réservé à l'organisme bancaire)
| | | | – | | | | | – | | | | | |

SOMMAIRE

ACTUEL 3
- Bosnie-Herzégovine: La discrimi-nation
- Paroles: «Si on ne reconnaît pas vos droits, il n'y a pas de droit»
- Insolites-Brèves

DOSSIER 5
Otages au désespoir
- Histoire d'une déchéance
- Les brigades rouges, une histoire italienne
- Une pratique généralisée
- Jeux interdits
- Les risques du métier
- La position d'Amnesty

MOUVEMENT 11
- Violence entre partenaires: que faut-il espérer du dernier plan d'action nationale ?

ACTION 13
- Lettres du mois
- Bonnes nouvelles

CULTURE/AGENDA 15
- Double exil
- Dommages collatéraux
- L'abécédaire de l'incompréhensible

lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 3

NEPAL
PIRE QUE JAMAIS
Depuis que le roi Gyanendra s'est emparé du pouvoir le 1er février 2005, la situation va de mal en pis. Ces dernières semaines, plus de 1 500 personnes ont été arrêtées pour avoir organisé ou participé à des manifestations politiques. À la mi-février, une centaine de personnes a été libérée. Amnesty demande toutefois à la communauté internationale de faire respecter les droits humains par le gouvernement népalais et d'imposer un embargo sur les armes. AI suggère aussi de reconsidérer la participation des forces népalaises aux opérations de maintien de la paix à l'étranger compte tenu de son bilan déplorable en matière de respect des droits humains...

COLOMBIE
UN CLIMAT DE PEUR MINE LES ÉLECTIONS
La peur d'être enlevé, torturé ou assassiné empêche les représentants de la société colombienne d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux. Les journalistes s'autocensurent et ont toutes les difficultés à accéder aux zones de conflits ; trop de candidats politiques et de fonctionnaires redoutent de participer au débat démocratique à cause des menaces de mort et des agressions. Les électeurs sont aussi une cible facile d'autant que l'impunité règne en maître dans toutes les parties au conflit.
Index AI : AMR 23/001/2006

GUATEMALA
INJUSTES CONDAMNATIONS
Quel message le gouvernement guatémaltèque veut-il faire passer quand l'Institut national d'électricité (INDE) dépose plainte contre des militants pacifistes ? Qu'il ne tolère pas que des manifestations pacifiques soient organisées ? Même si celles-ci sont menées pour obtenir réparation pour les pertes de vies humaines, de maisons et de terres lors de la construction du barrage de Chixoy dans les années 1980 ? Ou pour éviter d'honorer leur promesse de fournir de l'eau courante et l'électricité gratuites à certaines communautés ? Pour Amnesty, si ces militants sont arrêtés et poursuivis, ils seront considérés comme des prisonniers d'opinion.

SRI LANKA
RÉSULTATS D'UNE MISSION DE RECHERCHE
Un récent rapport d'Amnesty, faisant suite à une mission de recherche effectuée en août 2005 au Sri Lanka, pointe du doigt la nécessité de constituer un mécanisme de surveillance indépendante pour enquêter sur les atteintes aux droits humains dans l'est du pays, et tenter ainsi de mettre un terme à l'impunité qui sévit dans le conflit qui oppose forces gouvernementales et le groupe armé des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE). Dépêchée sur place, la secrétaire générale d'Amnesty, Irene Khan, a rencontré toutes les parties au conflit – qui se sont mises d'accord sur une prochaine rencontre en Suisse – ainsi que des particuliers, des organisations au Sri Lanka et des groupes de défenses des droits humains. Ces derniers ont confirmé le climat de terreur qui règne sur place et les tensions inter-ethniques croissantes, particulièrement dans l'est du pays.
Index AI : ASA 37/001/2006

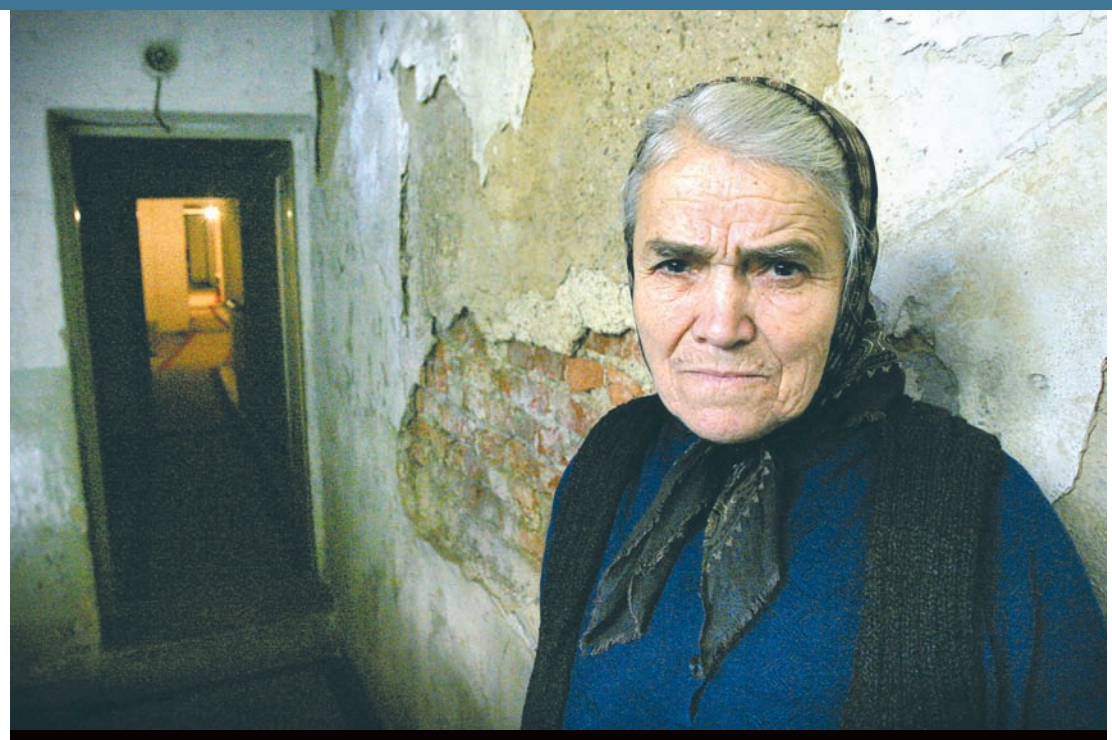
Une Serbe bosniaque photographiée devant sa chambre, dans un camp de réfugiés près de Ljubija, dans le nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine. Octobre 2005 © AFP

BOSNIE-HERZÉGOVINE
LA DISCRIMI-**NATION**

Dix ans après la signature des accords de Dayton, la Bosnie-Herzégovine est toujours hantée par le spectre de la discrimination ethnique, du racisme et de la «préférence nationale». Amnesty International réagit en publiant un rapport.

Le 22 mai 1992, les ouvriers des mines de Ljubija (alors une entreprise publique), au nord-ouest de Banja Luka, dans la région de Prijedor, avaient appris par la radio que, vu l'état de guerre, les salariés musulmans et croates pouvaient s'abstenir de rejoindre leur lieu de travail. En quelques semaines, chacun des 2 000 ouvriers et employés non serbes de cette usine avait ensuite reçu des lettres de licenciement et perdu son emploi sur la seule foi de son appartenance ethnique.
Ces vagues de licenciements abusifs et discriminatoires étaient le plus souvent une première phase dans une campagne extrêmement violente de «nettoyage ethnique», campagne qui allait culminer dans des vagues d'assassinats, de transferts forcés de populations et d'expulsions. Pour la seule région de Banja Luka, des milliers de Bosniaques musulmans et croates, parmi lesquels de nombreux anciens salariés des mines de Ljubija, furent internés dans le camp de prisonniers d'Omarska, à quelques encâblures du complexe minier. Par la suite, Omarska allait entrer dans l'histoire de ce conflit comme l'un de ses plus réputés et de ses plus sinistres centres de torture et d'assassinat.

Entre 1992 et 1995, les partis nationalistes issus des trois principaux groupes ethniques de l'actuelle République de Bosnie-Herzégovine (BiH) – les Musulmans, les Serbes et les Croates – se sont livré une guerre sans merci pour s'assurer le pouvoir politique et économique. Près de 200 000 de personnes ont été assassinées tandis que plus de deux millions de civils ont été arrachés à leurs foyers, victimes de la volonté des ultranationalistes de se ménager des territoires «ethniquement purifiés». Quant aux dizaines de milliers de travailleurs restés sur ces territoires, ils ont le plus souvent continué à faire les frais de licenciements purement arbitraires car fondés sur leur seule appartenance ethnique.
Pourtant, le 14 décembre 1995, les belligérants avaient signé à Dayton (États-Unis) un accord-cadre qui, dans son annexe 7 sur les réfugiés et les personnes déplacées, reconnaissait explicitement la centralité du droit au retour comme modalité de réparation et d'indemnisation pour les violations des droits humains que constituent les expulsions et les déplacements forcés, ainsi que comme modalité d'élimination des effets du «nettoyage ethnique». Les gouvernements belligérants s'engageaient en outre à lutter contre les discriminations ethniques présentes et à venir. Or, dix ans après sa signature, l'accord de Dayton n'est que très partiel-

lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 4

lement respecté et seule une moitié des deux millions de personnes déplacées par le conflit auraient officiellement été en mesure de rentrer dans leurs foyers.

La cause en est un accord qui, tout en garantissant l'intégrité territoriale de la République *fédérale* de Bosnie-Herzégovine, fait de cette dernière un État *confédéral de facto*. En effet, l'«Accord-cadre général sur la paix en Bosnie-Herzégovine» (Accord de Dayton) a institué deux entités politiques quasi-indépendantes, la *Federacija Bosna i Hercegovina* (croato-musulmane, capitale Sarajevo) et la *Republika Srpska* (serbe, capitale Banja Luka). Dans les faits, ce sont ces deux entités semi-étatiques qui font la loi, le plus souvent contre les lois et les normes internationales.

200 000 morts en 3 ans

Dès lors, quelle que soit leur appartenance ethnique avérée ou supposée, les salariés qui entendent récupérer les emplois dont ils ont été exclus durant la guerre de 1992-1995 sont systématiquement déboutés. C'est ainsi que, dans l'entreprise *Aluminij* de Mostar (*Federacija Bosna*), les ouvriers non-croates qui, jadis, avaient été arbitrairement licenciés sur base de leur seule appartenance ethnique, sont toujours physiquement empêchés de regagner leur ancienne usine et se heurtent aux tracasseries et aux agressions racistes de gardes privés. Avant la guerre, *Aluminij* employait une main-d'œuvre pluriethnique. Aujourd'hui, l'écrasante majorité de ses ouvriers sont des Croates de Bosnie. Parmi les ouvriers licenciés sur base de considérations ethniques, nombreux sont ceux qui continuent de lutter pour récupérer leurs emplois, leurs retraites, des indemnités et un accès égal à l'emploi. Ainsi, en 1998, près de 300 anciens ouvriers des mines de Ljubija (aujourd'hui partiellement privatisées) ont fondé un syndicat dont l'objectif est de les aider à récupérer leurs anciens emplois et de voir pris en compte leurs droits d'anciens salariés, y compris dans les années à comptabiliser pour le calcul de leurs retraites. Mais les revendications de ces ouvriers ne sont toujours pas rencontrées par les propriétaires de cette entreprise, pas même partiellement.

Enfin, ceux qui, de guerre lasse, décident tout simplement de chercher un nouvel emploi doivent faire face à une discrimination ethnique qui continue à donner le ton, tant en Fédération de Bosnie-Herzégovine qu'en République serbe.

Face à des autorités politiques et à des employeurs peu enclins à prendre des initiatives courageuses, sans perspective de travail et en l'absence de toute sécurité économique, ceux qui avaient, voici plus de dix ans, fui le «nettoyage ethnique» ou en avaient été les victimes ne peuvent toujours pas espérer se réinstaller où ils le veulent en Bosnie-Herzégovine. On peut craindre à terme de nouveaux troubles, moins violents mais tout aussi irréversibles que les carnages de 1992-1995. **Pascal Fenaux (d'après *The Wire*)**

Bosnia and Herzegovina: Behind closed gates – ethnic discrimination in employment (EUR 63/001/2006)

L'INSOLITE

INFARCTUS À RÉPÉTITION AU TURKMÉNISTAN

Une épidémie d'infarctus sévit au Turkménistan. La plupart du temps, elle touche des retraités – les invalides et les anciens employés des kolkhozes pour la plupart – et dans des lieux bien précis : bureaux de poste et banques... Il semblerait que la cause de ces arrêts cardiaques soit la décision prise en janvier 2006 par le président à vie Saparmourad Niazov de leur retirer leur allocation de retraite et de leur demander le remboursement de celles perçues auparavant. (Tiré de *Courrier International*)

Le «livre de l'âme» écrit par le Président Niazov se veut l'égal de la Bible et du Coran, prend toute la place sur les étagères © Sylvie Françoise

GASTON, **Y A LE TÉLÉFON...**

Selon le journal brésilien *O Estado* de São Paulo, 11 % des Brésiliennes ont été victimes de violences. En composant le 180, un «numéro d'urgence», on tombe sur la réponse automatique : *«Votre appel est très important..., merci de le renouveler ultérieurement»*. Un peu court, même si l'initiative doit être saluée et que le problème vient sûrement du trop grand succès de cette «ligne rouge». (Tiré de *Courrier International*)

PAROLES

«SI ON NE RECONNAÎT PAS VOS DROITS, **IL N'Y A PAS DE DROIT»**

Comme plusieurs centaines de milliers de civils serbes, croates et musulmans de Bosnie-Herzégovine, D.C. n'a pas pu se réinstaller chez elle après la fin de la guerre en 1995.

«Originaires de Tuzla [dans le nord-est de la Bosnie-Herzégovine], *mes parents et moi étions en vacances près de Belgrade* [Serbie] *lorsque la guerre a éclaté. Les événements nous ont empêchés de revenir à Tuzla et notre appartement a été pillé. Après le massacre de Srebrenica*(1)*, notre appartement a été occupé par un ancien responsable* [musulman] *de Srebrenica. À la fin de la guerre, en 1996, il est parti de son plein gré. En vertu des accords de Dayton, les autorités bosniaques, tant locales que «nationales», auraient dû permettre aux ayant droits de recouvrer leurs biens. Comme ces accords avaient transformé les baux emphytéotiques en contrats de propriété privée, j'ai soumis aux autorités municipales de Tuzla une demande en reconnaissance de propriété, fondée sur la jouissance de cet appartement par mes parents avant l'éclatement de la guerre. Or, jusqu'à présent, mes avocats ont dû se battre pour forcer les autorités politiques locales à reconnaître jusqu'à ma simple existence. Ce que je revendique, comme des centaines de milliers de déplacés, c'est le droit, reconnu par Dayton et par la loi bosniaque, de récupérer réellement mon bien pour, ensuite en faire ce que je veux, y compris le céder ou le vendre. Si on ne reconnaît pas vos droits, il n'y a pas de droit.»*

Chose a priori étonnante, il est facile de transiter entre l'entité croato-musulmane et l'entité serbe. *«La libre circulation n'a jamais vraiment posé problème, mais bien la résidence permanente qui, elle, fait l'objet d'une pression sociale beaucoup plus perverse que la pression physique. Si vous ne pouvez pas vous abriter derrière des personnes influentes issues de la communauté majoritaire, de la "bonne ethnie", il est illusoire de récupérer vos biens et encore moins de vous réinstaller, même si la situation est moins bloquée dans les grandes villes, historiquement plus "mixtes". Par ailleurs, l'insécurité, la crise et le chômage sont tels qu'il est très difficile de revendiquer quoi que ce soit. C'est déprimant parce qu'on a l'impression que Dayton n'a été capable que de dresser des frontières, y compris dans les esprits, rien de plus. À ce propos, je dois vous avouer que je suis surprise par le million de réfugiés revenus dans leurs foyers, chiffre avancé par le HCR. Je crains fort que nombre de réfugiés soient revenus récupérer leurs biens pour ensuite, «de leur plein gré», les revendre et s'en aller, après avoir dû constater qu'il leur était impossible de demeurer sur place.»*

Pour D.C., malgré l'injustice vécue par les ressortissants des trois ethnies bosniaques, une guerre civile n'est pas à craindre. *«Les Bosniaques sont fatigués de la guerre. Mais la Bosnie-Herzégovine va au-devant de graves troubles sociaux. Ce pays est devenu la plaque tournante de tous les trafics. Greffée à une économie «maffieuse», la présence d'extrémistes de tous bords est une source d'instabilité au cœur de l'Europe, mais l'UE semble incapable d'en prendre la mesure, malgré une présence massive et la proximité de la Bosnie.»* **Propos recueillis à Bruxelles le 10 février 2006.**

(1) En juillet 1995, 8 000 Musulmans bosniaques furent massacrés par l'armée de la Republika Srpska. Voir *Après 10 ans, justice n'a toujours pas été rendue aux victimes de Srebrenica* (Index AI : EUR 63/007/2005).

lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 5

OTAGES AU DÉSESPOIR

Depuis la chute de la dictature baasiste irakienne, les prises d'otages occupent à nouveau le devant de l'actualité. Essentiellement, depuis que des groupes d'opposition armés (irakiens et «internationaux») à l'occupation anglo-américaine et au nouveau régime irakien ont décidé de recourir à cette méthode extrêmement médiatique pour faire avancer leurs priorités politiques. Précédemment en vogue dans le Liban de la guerre civile de 1975-1990, la prise d'otages n'est évidemment pas une particularité «orientale». Il suffit, pour convaincre les sceptiques, de les renvoyer au cas de la Colombie, quelque peu remis en lumière depuis qu'une série d'initiatives ont été prises par des artistes européens en faveur de la plus célèbre des otages colombiennes, la députée Ingrid Betancourt. En fait, la prise d'otages est un phénomène aussi vieux que l'humanité et elle est une modalité récurrente des conflits qui déchirent les sociétés. Ce qui a changé, c'est le caractère jugé désormais insupportable de cette façon de «faire la guerre», ainsi que le sort de plus en plus cruel réservé aux victimes de ces rapts. La généralisation outrancière de ce mode de revendication politique a poussé Amnesty à arrêter une position sur la question, tant à l'adresse des groupes armés que des gouvernements légaux. Les pages qui suivent devraient apporter un premier regard sur la question.

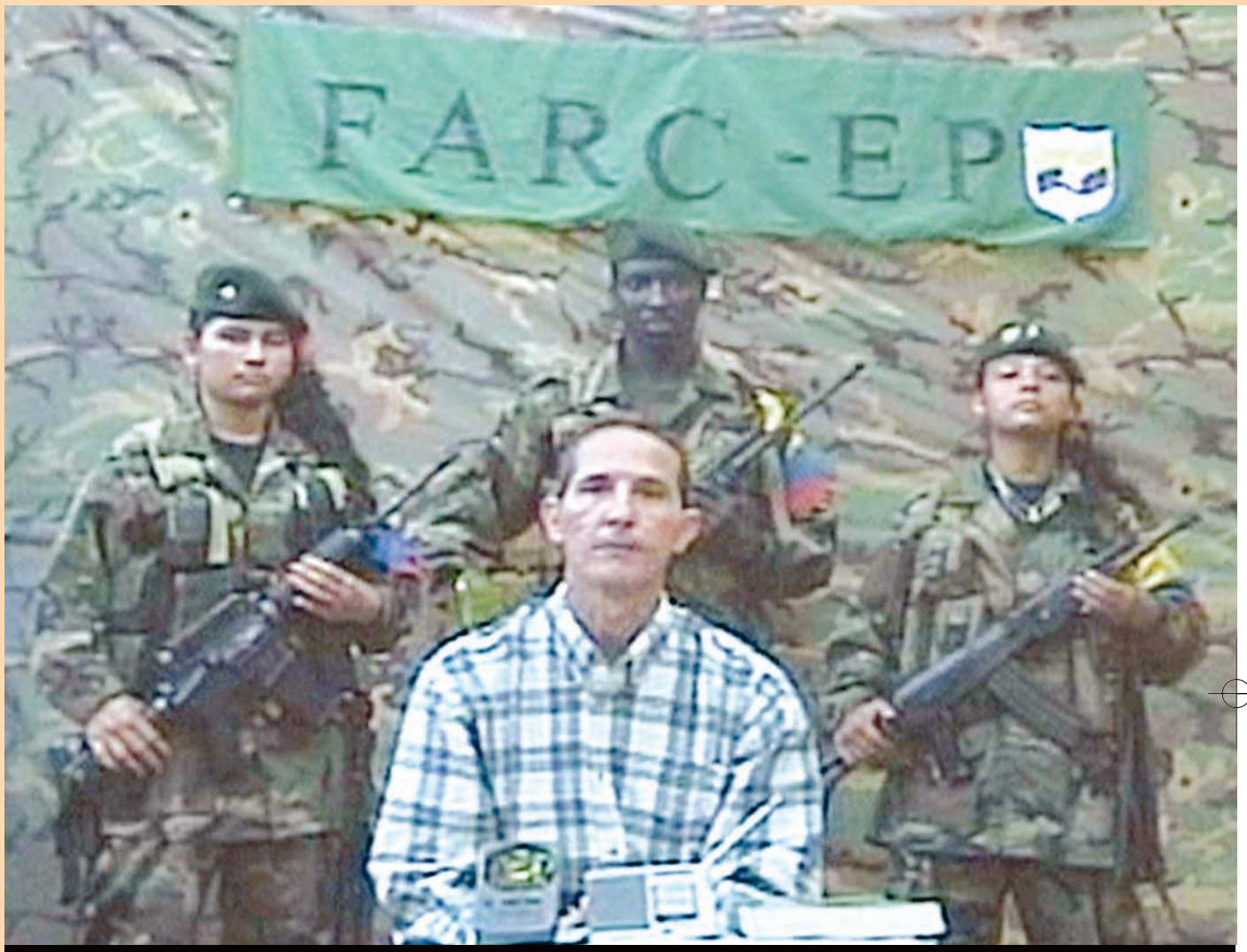

Vidéo d'un ancien ministre colombien, Fernando Araujo, capturé par les FARC décembre 2005 © Reuters

HISTOIRE D'UNE **DÉCHÉANCE**

A travers l'histoire, l'otage n'a pas toujours été cette image de déchéance et de terreur qui s'impose sur nos écrans depuis une vingtaine d'années. L'historienne Irène Hermann revient sur une histoire aussi longue que complexe.

Dans le panthéon des victimes de la belligérance, les otages occupent une place à part. D'un point de vue quantitatif tout d'abord, ils ne constituent qu'une catégorie infime des personnes affectées par la violence armée. Or, seconde caractéristique, l'intérêt qu'on leur porte est inversement proportionnel à leur nombre, car plus que quiconque l'otage focalise l'attention sur lui et mobilise les opinions. En dépit de sa notoriété, il demeure toutefois une figure méconnue. Cet état de fait se constate notamment dans le domaine juridique, où l'on se refuse à toute définition stricte de ce qu'est un otage. Cette difficulté à définir l'otage se décèle aussi, cause ou conséquence de ce qui précède, dans les sciences historiques. Peut-être doit-on mettre cette difficulté sur le compte d'une incertitude d'interprétations divergentes? Pour certains linguistes en effet, le terme *otage* viendrait directement du nom latin *hospes*, qui désigne *l'hôte*. Pour d'autres étymologistes, il dériverait du terme d'*obses*, formé d'après le verbe *obsidere* – assiéger –, et signifierait, littéralement: *celui qu'on ne perd pas de vue*. Ces deux origines confèrent au concept d'otage des significations différentes voire divergentes et qui font écho à la distinction classique entre otages *donnés* et les otages *pris*.

DES OTAGES DONNÉS AUX OTAGES PRIS

Le concept d'otage, tel qu'il apparaît dans la langue française dès le XIe siècle, recouvre à l'origine une réalité bien précise. L'otage est à l'époque conçu comme une sûreté que l'on *donne* à un ennemi vainqueur, comme

lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 6

une garantie de l'exécution d'une promesse ou d'un traité, ou comme symbole de soumission du vaincu. L'appartenance aux classes les plus élevées de la société constitue une condition *sine qua non* pour être accepté en tant qu'otage. La situation de l'otage *donné* s'apparente fréquemment à celle de l'hôte ; la filiation au mot *hostes* prend alors tout son sens. Tout comme celui-ci, l'otage bénéficie d'un cadre de vie somme toute agréable et similaire à celui qu'il a quitté, conformément à son rang social. Par ailleurs, l'otage ne craint pas vraiment pour sa vie car sa seule remise, qui répond à un code chevaleresque, fait office de garantie suffisante au respect des clauses. La pratique des otages donnés se perpétue jusqu'au XVIIIe siècle.

Jadis, l'otage avait un statut privilégié

Dès la fin de l'Ancien Régime, cette coutume se raréfie. Dès ce moment, les otages remis par le vaincu pour l'exécution d'un traité ne seront généralement plus des hommes affiliés au pouvoir, mais des territoires et leurs populations entières. Dans ce contexte, les otages ne sont plus donnés, mais *pris* par l'ennemi. Leur statut passe de celui d'*hostes* à celui d'*obses*, c'est-à-dire de personnes que l'on surveille et dont la position est souvent le résultat de décisions arbitraires. En outre, sur un plan purement matériel, leur rétention ne diffère pas fondamentalement de la captivité pure et simple. Sur un plan psychologique enfin, le changement est tout aussi brutal. Car la fonction de l'*obses* est, contrairement à celle de l'*hostes*, définie par la menace concrète qui pèse sur l'existence du séquestré. Mieux encore, c'est ce danger qui, en tant que tel, donne toute sa justification à sa position périlleuse d'otage. Dès lors, ce dernier est susceptible de subir des traitements cruels, voire d'être mis à mort, comme ce fut longtemps le cas pour n'importe quel autre détenu de basse condition capturé pendant les combats.

Toutefois, les otages pris se distinguent des prisonniers de guerre par deux caractéristiques fondamentales. La première spécificité reste la valeur particulière que ces personnes conservent aux yeux de leurs ravisseurs. À l'instar de l'otage donné, l'otage pris peut, lui aussi, représenter un enjeu stratégique pour forcer un adversaire à des concessions Mais cette valeur peut aussi être uniquement pécuniaire. L'otage pris est alors une marchandise précieuse dont on espère obtenir bon prix en échange. La seconde particularité réside dans la suppression graduelle de la distinction entre combattants et non-combattants, puisque ces otages-là seront pris toujours plus fréquemment au sein de la population civile. Par ce biais, il s'agit en effet de garantir l'ordre public, la sécurité des troupes occupantes et, finalement, celle du territoire annexé. Car, habituellement, l'otage est gardé dans son lieu d'origine et symbolise la menace qui plane sur l'ensemble de la communauté. L'otage se mue également en moyen de répression pour punir ceux qui ont troublé l'ordre établi, voire attenté à la vie des forces d'occupation – comme l'attestent les pratiques durant le second conflit mondial.

Lithographie du XIXe siècle relatant un épisode de la guerre de Cent Ans. En 1347, six bourgeois de Calais s'étaient offerts en otages au roi d'Angleterre Edouard III
© Reporters/akg-images

LES OTAGES CHOSIFIÉS

L'abandon des guerres à caractère total n'a pas signifié la disparition des prises d'otages mais leur insensible transformation. Depuis 1945, la planète a vu se multiplier différentes formes d'affrontements armés. Ce changement s'est accéléré avec l'écroulement de l'ordonnancement bipolaire du monde, inaugurant l'ère des «nouveaux conflits». Ceux-ci se distinguent par une asymétrie des forces en présence et par un déchaînement de violence extraordinaire à l'encontre des populations civiles. Or, tant ce déséquilibre que cette agressivité se répercutent sur la prise d'otages qui, dans certains conflits armés actuels, apparaît désormais comme un agissement des plus courants.

L'ampleur et la fréquence du phénomène laisseraient même à supposer qu'aujourd'hui, à l'instar de l'*hostes*, l'otage contemporain est réintégré dans une dimension individuelle et non plus collective. Comme au Moyen Âge, il sert parfois de monnaie d'échange dans le but de toucher une rançon. Dans des cas plus rares, mais plus médiatisés, sa valeur serait moins pécuniaire que symbolique. En général, l'otage est alors envisagé comme un moyen de faire pression sur un «ennemi» externe. Mais l'otage contemporain n'est plus l'hôte de ceux qui le détiennent, car ses conditions de captivité sont souvent pénibles. À l'inverse et en dépit de cette similitude, les «nouveaux» otages ne sauraient non plus pas entrer dans la catégorie des *obses*, parce qu'ils n'entrent pas dans la catégorie des ennemis de leurs ravisseurs. Tout se passe donc comme si la prise d'otages, de nos jours, empruntait à la fois à l'*hostes* et à l'*obses*, mais de manière outrée et déséquilibrée.

Si l'otage est à nouveau sélectionné, il est aussi maltraité. Quant à sa valeur intrinsèque, elle semble moins intéresser ceux qui le séquestrent que le monde d'où il a été enlevé. En d'autres termes, l'otage est pris dans une interaction perverse, dans laquelle son insignifiance fondamentale aux yeux de ceux qui le détiennent est compensée par le prix que lui accordent les siens et, partant, par celui que ses ravisseurs lui attribuent à leur tour. L'intérêt que l'otage est supposé inspirer à ses semblables devient alors la raison même de sa capture. Or, quand, dans un conflit, la partie adverse est l'Occident, cela revient à miser sur deux éléments fondamentaux : la valorisation de l'individu et le poids des médias de masse. On comprend alors mieux que le choix des «nouveaux» otages dépend de l'impact qu'ils provoqueront sur la *vox populi* adverse. Dès lors, les cibles choisies seront des individus investis d'un fort capital de sympathie populaire, généralement parce qu'ils sont *totalement étrangers aux événements* dont ils sont victimes. Pire encore, c'est parce qu'elles sont fondamentalement innocentes que ces personnes deviennent otages.

Reste que leurs ravisseurs s'empresseront d'annihiler l'individualité de la victime, pour ne plus la considérer que comme la représentation d'une réalité (occidentalisme par exemple) ou de principes (comme la démocratie ou la liberté) contre lesquels ils sont en lutte. Ainsi désincarné, déshumanisé, l'otage en vient à perdre son caractère d'ennemi et, plus encore, d'être humain. Or, cette déshumanisation conduit logiquement à une chosification de l'otage. Il devient dès lors une chose que l'on utilise, que l'on vend ou que l'on achète, et dont on se «débarrasse» à tout moment, à la façon d'un objet devenu désormais inutile.

lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 7

UNE CONCLUSION INQUIÉTANTE

Perçu comme une simple chose, après avoir été *hostes* ou *obses*, l'otage atteint aujourd'hui le stade ultime de la déchéance d'une condition déjà peu enviable. Cette dévalorisation n'est pas seulement due aux agresseurs mais reflète bien l'asymétrie actuelle des conflits et, plus encore, une cruelle ironie de l'histoire. En Occident, les évolutions politiques longues ont favorisé l'épanouissement général et constant de la notion de *valeur humaine*. Cette évolution particulière à l'Occident se donne aujourd'hui pour modèle universel, tout en suscitant des rancœurs parmi les sociétés qui sont rétives à l'exemple ainsi imposé. Par ricochet, ce développement sociétal stimule un antagonisme et l'invention d'armes, dont les plus efficaces sont équipées de munitions que l'Occident a lui-même fournies. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que ses citoyens, leur conscience personnelle, leurs idéaux démocratiques, leurs moyens d'information et leurs droits politiques ne deviennent les instruments des attaques dont ils font l'objet. **Irène Herrmann (Universités de Fribourg et de Genève)**

Cet article est le résumé de *Une figure obsédante : l'otage à travers les siècles*, article publié en anglais sous le titre *A haunting figure : The hostages through the ages*, dans *International Review* of the Red Cross, Volume 87, Numéro 857, mars 2005, pp. 135-146 (co-auteur Daniel Palmieri).

Recueillement devant des portraits d'Aldo Moro, lors de son enterrement en 1978. Ce dirigeant de la Démocratie chrétienne italienne avait été enlevé par les Brigades rouges en mars 1978 et retrouvé assassiné en mai © AFP

LES BRIGADES ROUGES, UNE HISTOIRE ITALIENNE

Une photo. Celle d'un homme décoiffé et mal rasé, les traits marqués par la fatigue, le stress et la peur, Le col sale de son T-shirt dépasse de sa chemise froissée. Il est assis, le regard vide, devant un drapeau aux couleurs du groupe terroriste qui le retient en otage depuis plusieurs semaines.

L'image n'est malheureusement que trop connue mais dans le cas qui nous occupe, il n'est question ni d'Al-Qaida, ni d'un autre groupe extrémiste religieux, ni des FARC. La photo a été prise à Rome par un groupe terroriste italien d'extrême gauche : les Brigades Rouges *(Brigate Rosse)*. L'homme pris en photo n'est pas moins célèbre que ses ravisseurs. Sa capture s'est d'ailleurs faite au prix d'une fusillade qui a coûté la vie aux cinq hommes de son escorte. Il s'agit tout simplement du président de la Démocratie chrétienne (DC), Aldo Moro. Ou plutôt, devrait-on écrire «il s'agissait» car le 9 mai 1978, soit 55 jours après son enlèvement, il est retrouvé assassiné dans le coffre d'une voiture garée à mi-chemin entre le siège du Parti communiste italien (PCI) et celui de la DC. Un lieu éminemment symbolique. Aldo Moro, ancien président du Conseil, avait en effet déchaîné l'ire des communistes révolutionnaires à la suite de sa tentative de conclure un «compromis historique» entre la DC et le PCI d'Enrico Berlinguer afin de mettre sur pied à une coalition gouvernementale sans précédent en Italie.

Si ce rapt est sans aucun doute le plus célèbre de ceux réalisés par les BR, ces dernières n'en étaient pas à leur coup d'essai et n'allaient pas en rester là. Fondées en 1970, les BR commettent leur premier enlèvement d'envergure – un cadre supérieur de Siemens – deux ans plus tard. Suivent ensuite un leader syndical fasciste et un ingénieur d'Alfa Romeo. Tous sont relâchés. S'attaquant au départ à l'establishment économique, les Brigades rouges s'en prennent ensuite aux représentants de l'État. En 1974, le Procureur Sossi est enlevé à Gênes puis libéré. D'autres enlèvements suivent : juges, députés, directeurs d'entreprises et même, en 1981, un général américain de l'OTAN !

Entre-temps, les autorités italiennes se raidissent et les lois se durcissent. Tout le spectre de la classe politique converge vers le mot d'ordre de *«guerre contre le terrorisme»* justifiant des lois «d'exception» ou «d'urgence» qui permettent de suspendre certains droits fondamentaux. Les policiers peuvent désormais tuer sans devoir arguer de la légitime défense et n'hésitent pas à faire usage de ce nouveau privilège ; les conditions carcérales sont durcies ; les cas de tortures sur les militants d'extrême gauche présumés se mutiplient...[1] Vu avec le regard de 2006, cela a un air de déjà vu...

Les «années de plomb». C'est ainsi que l'on qualifie cette période. Rarement appellation historique aura été aussi judicieuse. Le plomb, c'est en effet ce métal lourd dont on fait les chapes à l'image de l'atmosphère pesante qui régnait alors. C'est également avec du plomb que l'on fabrique les petits soldats et cette décennie verra les vocations de combattants se multiplier. La faute notemment, diront certains, à un horizon politique bouché par l'omniprésence étouffante de la démocratie chrétienne et à une collusion étroite entre mafia, pouvoir politique, extrême droite et services secrets[2].

Enfin, le plomb sert surtout à fabriquer des balles, comme celles qui furent tirées tout au long de cette guerre civile larvée. Entre 1969 et 1989, 12 960 épisodes de violence allaient toucher l'Italie, faisant 380 morts dont 128 imputables à des groupes d'extrême gauche et 143 à l'extrême droite[3].

Si rien ne peut excuser l'usage de la violence meurtrière destiné à faire triompher ses idées, les meurtres, enlèvements, «jambisations» (technique qui consiste à tirer dans les jambes) et autres exactions perpétrées par les Brigades rouges ne peuvent, comme on vient de le voir, être constructivement abordées qu'à l'aune d'un contexte historico-politique très particulier. **Julien Vlassenbroeck**

(1) Une dérive dénoncée en son temps par Amnesty International

(2) La «stratégie de la tension» qui mène aux années de plomb a été initiée par l'attentat de la Piazza Fontana qui fit 16 victimes le 12 décembre 1969. D'abord attribué à un anarchiste, ce n'est que depuis 1997 que l'on sait qu'il s'agissait d'un attentat perpétré par des néofascistes... qui seront relaxés en 2004 par la cour d'appel de Milan.

(3) Qui, à la différence des groupes communistes combattants, frappait «à l'aveugle» dans la foule, sans «cibler» ses victimes. L'attentat fasciste de la gare de Bologne en 1980 fit ainsi 85 morts et 200 blessés.

lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 8

UNE PRATIQUE **GÉNÉRALISÉE**

Le 30 janvier 2006, quatre employés de multinationales pétrolières retenus en otage au Nigeria sont libérés par leurs ravisseurs ; le lendemain, des ingénieurs allemands sont exhibés par leurs ravisseurs irakiens sur la chaîne Al Jazeera ; cinq jours plus tôt à Haïti, trois humanitaires français sont enlevés à Cité-Soleil. Au même moment, le ministre des Affaires étrangères français Philippe Douste-Blazy est à Bogota pour le dossier de la franco-colombienne Ingrid Betancourt. En ce début de siècle, l'otage est devenu une figure familière du village global.

Pas une semaine sans que les médias n'érigent à la postérité de nouveaux visages de victimes séquestrées. Pourtant, le phénomène demeure opaque et les données chiffrées manquent. Le phénomène est-il en augmentation ? De quel ordre ? Les États, les assureurs ou les sociétés de sécurité, qui jouent un rôle croissant dans ces affaires, se murent dans le silence et refusent de livrer leurs statistiques. *«Plus on parle, plus on fait monter les prix du marché»* résume, prosaïque, un expert en sécurité.

Car la prise d'otage est d'abord un marché : le facteur économique est déterminant dans l'immense majorité des enlèvements qui ont lieu chaque jour dans le monde. Une réalité souvent obscurcie par la couverture médiatique spectaculaire qu'engendrent des opérations politiques ou idéologiques comme les prises d'otages tchétchènes à Moscou ou Beslan, ou encore les enlèvements islamistes en Irak.

La prise d'otage est d'abord un marché

En règle générale, otage rime d'abord avec rançon et donc négociation. Ces activités se déroulent essentiellement dans des pays en développement, marqués par des conflits qui ont balayé les structures économique et politique. Avec, pour cible privilégiée, les personnels expatriés, réputés plus solvables. Abby Stoddard et Adele Harmer, chercheuses à la New York University conduisent une enquête sur les enlèvements de personnel humanitaire, dont les résultats préliminaires confirment cette primauté économique. Entre 1997 et 2005, 140 travailleurs humanitaires ont été pris en otage dans le monde et seulement 5 % d'entre eux ont trouvé la mort. Ainsi, dans l'écrasante majorité des cas, une issue financière est négociée. *«Les humanitaires sont des cibles faciles à saisir»*, souligne Abby Stoddard. La Somalie ou le Soudan arrivent en tête des pays touchés par ce phénomène. Les hommes d'affaires sont l'autre cible privilégiée de ces activités mafieuses en pleine expansion, comme en témoigne le développement des sociétés de protection.

COMPLEXITÉS IRAKIENNES

aux antipodes de cette logique du marchandage, une prise d'otage de type terroriste islamiste a envahi l'espace médiatique depuis le 11 septembre, en particulier en Irak. Symbolisée par des images télévisées d'exécutions d'otages, elle vise à inspirer la terreur, dans une logique strictement idéologique. *«Le but est de mobiliser les foules musulmanes contre l'Occident, dans une logique de guerre totale. Il ne s'agit pas de négocier»* souligne Etienne de Durand, chercheur à l'IFRI (Institut Français de Relations internationales). Cette méthode s'inscrit dans la tradition des luttes de guérilla, dans un contexte de rapport de force asymétrique. Ne pouvant rivaliser avec la puissance militaire américaine, Al-Qaida tente de déplacer l'affrontement sur un autre terrain pour engranger des gains politiques.

Néanmoins, ces actions spectaculaires ne doivent pas cacher la complexité des motivations de ravisseurs, estime l'ancien otage en Irak, Christian Chesnot. Pour lui, *«il y a trois logiques qui coexistent : une mafieuse, une terroriste et une politique»* et ces groupes sont eux-mêmes traversés par des tensions internes. L'engagement idéologique n'efface pas la nécessité de financer leurs actions. *«Ils jettent leurs filets puis ils décident ce qu'ils font de leurs captifs»* résume le journaliste, qui met en garde contre une division simpliste entre fanatiques et pragmatiques.

Surtout, on note depuis plus d'un an une évolution vers un modèle mafieux ayant pour cible privilégiée les employés des firmes internationales, ce qui se traduit par une baisse du nombre d'otages finalement exécutés. L'emprise croissante de cette logique économique s'explique notamment par la présence parmi les insurgés de nombreux repris de justice libérés par Saddam Hussein juste avant sa chute. De plus, certains groupes ont décidé de réintégrer le jeu politique en répondant aux ouvertures américaines. Une alternative inexistante en 2003, lorsque Washington refusait toute négociation, même en coulisse. Cette évolution n'est pas spécifique au cas irakien. *«Plus un conflit dure, plus la ligne de démarcation entre motivations idéologiques et pratiques crapuleuses se brouille»* résume de Durand.

LE CAS COLOMBIEN

Une analyse qui peut s'appliquer à la Colombie, pays où la pratique de l'enlèvement atteint un niveau sans équivalent dans le monde. Le phénomène s'est développé à grande échelle dans le courant des années 90 pour culminer à la veille de l'arrivée au pouvoir d'Alvaro Uribe en 2002. On a recensé plus de 3 000 enlèvements par an en 2001-2002, réalisés par des organisations de guérilla ou des groupes paramilitaires d'extrême droite. Responsable de la majorité des kidnappings, l'ELN, *l'Armée de Libération nationale*, s'est tournée vers cette pratique pour financer sa lutte armée alors que les FARC *(Forces Armées Révolutionnaires Colombiennes)* s'appuyaient sur le contrôle du trafic de la coca. La technique employée est dite de la *«pêche miraculeuse»* : un faux barrage est dressé sur une route et permet de séquestrer tous les voyageurs sans distinction de rang social, économique ou politique. L'objectif est de soutirer des rançons aux familles des victimes. La politique de reconquête menée par le président Uribe a permis de faire reculer significativement ces pratiques mais sans les faire disparaître : les statistiques gouvernementales recensent 800 enlèvements pour 2005 ; des chiffres sans doute en deçà de la vérité. Surtout, l'impasse des négociations avec les organisations de guérilla empêche un retour à la normale à court terme. Selon Markus Schultze-Kraft, expert pour l'International Crisis Group, à Bogota, deux facteurs concomitants expliquent l'ampleur du phénomène colombien : la faiblesse de l'institution étatique et le contexte criminel lié au trafic de drogue. La Colombie exporte 80 % de la cocaïne consommée dans le monde et détient un des taux de criminalité les plus élevés de la planète. Il nie toute spécificité culturelle à l'Amérique Latine, soulignant que la pratique de la prise d'otage à grande échelle

Le groupe Abou Moussab al-Zarqawi exhibe un captif américain qui demande la libération des femmes irakiennes détenues dans les penitenciers d'Abou Ghraïb et Oumm Qasr, sous peine d'exécution © Reporters/AP

lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 9

Un commando du groupe palestinien «Septembre Noir» sur le balcon de l'hôtel où logent les athlètes israéliens, lors de la prise d'otages des Jeux olympiques de 1972 à Munich © AP/Kurt Strumpf

est récente en Colombie. Si le phénomène est en hausse au Mexique, au Guatemala et au Salvador, il s'agit là encore de trois plaques tournantes du trafic de drogue. Dans les autres pays d'Amérique Latine, le phénomène demeure marginal.

Néanmoins, l'enlèvement politique fait aussi partie du paysage colombien. En 1999, la sénatrice Piedad Cordoba, figure de proue du Parti libéral, était enlevée par un groupe paramilitaire, *Autodefensas Unidas de Colombia*, sous l'accusation de travailler en sous-main pour la guérilla. En 2002, c'est la candidate à l'élection présidentielle Ingrid Betancourt qui est enlevée par les FARC alors qu'elle tente de relancer les pourparlers de paix. Le gouvernement estime que la rébellion marxiste détient 60 otages à caractère politique ou militaire. Pour les FARC, ces otages sont une monnaie d'échange pour obtenir la libération de plusieurs centaines de leurs combattants prisonniers des forces gouvernementales. Un marchandage qui n'a pas abouti pour l'heure.

À la différence des prises d'otage de type terroriste, les FARC ne cherchent pas à supprimer leurs captifs, car ceux-ci possèdent une valeur économique ou politique intrinsèque. *«Le rapt n'est pas un moyen pour terroriser mais un outil pour faire pression sur le gouvernement»* nuance ainsi Markus Schultze-Kraft. Ainsi, si des otages sont décédés en captivité, les guérilleros ne pratiquent pas d'exécutions publiques ou filmées comme en Irak. Et aucun indice d'importation de ce type de pratiques n'a pour le moment été décelé, bien que ces organisations entretiennent des liens économiques avec les réseaux islamistes.

Ainsi, depuis la disparition du monde bipolaire, la pratique de la prise d'otage semble connaître une nouvelle jeunesse en se montrant capable d'intégrer les évolutions technologiques les plus sophistiquées. Les différentes formes de kidnapping révèlent toutes, en creux, une faillite de l'autorité étatique. La multiplication du phénomène témoigne donc du reflux de l'autorité publique dans certaines régions du monde qui laisse l'individu sans protection juridique, au risque de le ravaler au rang de marchandise. **Sébastien Falletti**

JEUX INTERDITS

La prise d'otages n'a jamais été l'apanage, ni d'une cause, ni d'une idéologie, ni d'une religion, ni d'une identité particulières. Pourtant, dans toute la période des années 70 et 80, la prise d'otages à caractère politique a été largement popularisée par un mouvement de libération nationale bien précis : le mouvement palestinien.

Les nationalistes palestiniens, toutes tendances confondues, ont d'abord eu recours au «terrorisme publicitaire». L'enjeu était, non pas d'obtenir des concessions particulières d'un adversaire israélien dont les guérilleros palestiniens n'attendaient pas grand chose, mais plutôt de «populariser» leur cause nationale et celle de leur peuple.

Dans ces conditions, le «terrorisme publicitaire» palestinien connaît son heure de gloire à la fin des années soixante et au début des années septante lorsque le FPLP, une organisation nationaliste marxisante pratiquant la lutte armée, se met à procéder aux détournements d'avions de compagnies civiles américaines et israéliennes, le plus souvent vers les tarmacs d'aéroports de pays «amis», comme l'Algérie.

En 1970, la Jordanie, un État gouverné par la monarchie hachémite, est en proie à une guerre civile entre factions loyalistes et organisations armées palestiniennes, le tout dans un pays dont la majorité de la population est palestinienne. Le FPLP s'engage dans une stratégie de la tension destinée à faire tomber la monarchie et à instaurer un État de Palestine à l'est du Jourdain, prélude à la «reconquête» de la Palestine située à l'ouest du fleuve : Israël. Cette stratégie de la tension consiste, à côté d'actions armées contre les armées israélienne et jordanienne, à prendre en otages plusieurs centaines de ressortissants occidentaux. Dans un premier temps, en juin 1970, le FPLP s'empare des deux plus grands hotels d'Amman, l'Intercontinental et le Philadelphia, et retient en otages plusieurs centaines de civils, dont de nombreux... journalistes, histoire de donner un retentissement maximal aux revendictions de cette organisation. Dans un deuxième temps, en septembre 1970, le FPLP s'empare de plusieurs avions civils israéliens, suisses, américains et britanniques. Trois de ces avions sont détournés vers Zarka, dans le nord de la Jordanie, et plus de 450 civils ont la surprise d'être accueillis sur un aéroport «de la révolution». Les avions sont détruits et une partie des passagers reste otage de la guérilla palestinienne, ce qui va enflammer les opinions occidentales et donner le feu vert à un écrasement des milices palestiniennes par l'armée loyaliste.

De cet écrasement extrêmement sanglant, va naître un groupuscule aux contours très flous, *Eiloul al-Aswad*, «Septembre Noir», lié, non pas au FPLP, mais au Fath de Yasser Arafat. Ce groupuscule extrêmement bien informé va s'engager dans une politique de liquidation physique des responsables directs et indirects de la répression jordanienne de 1970. Mais c'est par la prise en otages de neuf athlètes israéliens (et la mort de deux autres) aux jeux olympiques de Munich que Septembre Noir devient tristement célèbre, l'action se déroulant cette fois sur le sol européen, en Allemagne qui plus est, et contre des civils israéliens. La revendication du commando est la libération de 234 prisonniers palestiniens détenus par Israël. Le gouvernement israélien refuse et la prise d'otages se termine en un affrontement entre la police ouest-allemande et Palestiniens, ne laissant aucun survivant israélien. Selon certains observateurs, très souvent contestés, ce bain de sang sera «vengé» par une délibération secrète du gouvernement israélien décidant l'exécution extrajudiciaire d'autant de responsables palestiniens que d'athlètes israéliens tombés à Munich. Cette théorie, parfois confirmée, parfois infirmée, fournit son scénario au dernier long métrage du réalisateur américain Steven Spielberg.

Pourtant, si la question de la vengeance interrogée par le cinéaste est intéressante en soi, là n'est pas l'enjeu qui nous intéresse, mais plutôt l'attitude des autorités négociant (ou plutôt, refusant de négocier) la libération de leurs ressortissants. Or, et ce sera une constante presque immuable dans leur politique, les autorités israéliennes refuseront toujours de négocier avec les kidnappeurs palestiniens et préféreront bien souvent prendre le risque d'attenter à la vie de leurs concitoyens en gardant le silence ou en passant à l'action contre les preneurs d'otages. Cette ligne inflexible israélienne aura pour conséquence de voir disparaître ces prises d'otages mais aussi de les voir être peu à peu remplacées par une stratégie beaucoup plus sanglante : l'attentat à la bombe contre des cibles le plus souvent civiles, tant en Israël qu'en Europe. **PF**

lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 10

Des habitants de la ville russe (ossète) de Beslan tentent de se réconforter dans les ruines du gymnase où, en septembre 2004, 336 personnes (dont une moitié d'enfants) ont trouvé la mort lors d'une prise d'otages © AFP

LES RISQUES DU MÉTIER

Ces derniers temps, on voit se multiplier les rapts de journalistes ou de membres d'ONG. Comment ces deux secteurs envisagent-ils concrètement les risques ?

Dans un éditorial de janvier 2005, quelques jours avant le rapt de Florence Aubenas, Serge July se pose la question *«Faut-il aller en Irak?»* La même question se pose pour tous les pays ou régions où le risque est important : Tchétchénie, Sierra Leone, Nigéria, Colombie, pour n'en prendre que quelques-uns. Pour Serge July, la réponse ne peut être qu'affirmative : «Il faut aller en Irak.» Mais pas sans avoir évalué les risques, mis au point des procédures, fait une «météo de la guerre» et s'être assuré des conditions de sécurité. Mais le risque existe toujours. Quand la correspondante de *Libération* en Côte d'Ivoire a été directement menacée par les «patriotes», sans hésitation, elle a été rappelée en France.

Pour MSF, la gestion des risques, dont la prise d'otage fait partie, est présente et totalement intégrée aux préparatifs de chaque mission. Une étude du contexte sanitaire bien sûr mais aussi de cette «météo de guerre» dont parle July. On rappelle les lignes directrices de MSF en général mais aussi propres à chaque mission suivant selon les catégories, les objectifs et les pays dans lequel elles se déroulent. Avant tout, on se demande si le risque est compensé par une efficacité et une efficience supérieures. En Somalie par exemple, au plus fort de la désintégration du pays au début des années 90, les risques de voir du personnel MSF pris pour cible (prise d'otage ou assassinat par exemple) était élevé mais l'impact auprès des populations de son action était tout aussi décisif. *In fine*, MSF a décidé d'y envoyer une mission. En cas de prise d'otage, les consignes sont quasiment les mêmes que pour Amnesty. En effet, si une section d'Amnesty est occupée, que des permanents sont séquestrés, la réaction, bien qu'adaptée à chaque situation, doit être basée sur la même ligne directrice : on entame des négociations mais l'impartialité (cruciale tant pour MSF que pour Amnesty) doit toujours être préservée : on ne travaille pas sous la contrainte. Donc pas question de rencontrer les demandes spécifiques des ravisseurs qui, souvent, consistent à exiger l'envoi d'une mission dans tel pays, de faire une déclaration à propos de tel autre pays ou de prisonniers, de visiter une prison, etc. Dès qu'une section d'Amnesty est occupée [1], tout travail sur le pays concerné est immédiatement suspendu. Le but est de mettre fin pacifiquement à la séquestration ou à l'occupation sans violer le principe selon lequel Amnesty n'agit pas sous la contrainte.

(1) La section belge francophone d'Amnesty a été occupée en 1999 par des militants de Djibouti. Heureusement, l'issue a été pacifique et Amnesty n'a, comme de coutume, cédé sur rien.

LA POSITION D'AMNESTY

En se basant à la fois sur le droit humanitaire, l'Article 3 commun aux quatre Conventions de Genève [1] et enfin la Convention internationale des Nations unies contre la prise d'otage [2], Amnesty s'oppose sans réserve à la prise d'otage. Le contraire serait étonnant. Mais l'ONG a-t-elle depuis toujours eu cette position ? Et avec quelle facilité l'a-t-elle faite sienne ? Pour Amnesty, pour définir la problématique des otages, il faut d'abord savoir qui prend des otages ? S'agit-il d'un gouvernement que le problème est vite cadré : les gouvernements, via le droit international, ont des obligations en matière de respects des droits fondamentaux et sont donc tenus responsables en cas de violations. Tout manquement à ces obligations peut être sanctionné par la communauté internationale. Amnesty utilise alors l'expression *violations des droits humains* pour décrire toute atteinte aux droits humains de la part de gouvernements.

Par contre, qu'en est-il des groupes armés et/ou d'opposition ? Contrairement aux gouvernements, ils n'ont signé aucune charte ou protocole internationaux et leur respect des droits fondamentaux n'est donc qu'une attente «implicite» ou tient à des règles de bases minimales du genre «droit humanitaire», et encore, dans le cas de conflits armés. Amnesty se sert alors de l'expression *abus*.

En fait, cela fait peu de temps, depuis le début des années 90, qu'Amnesty s'adresse directement aux groupes armés d'opposition. Jusqu'alors, Amnesty s'adressait prioritairement aux gouvernements, car seuls ceux-ci avaient une reconnaissance internationale et leurs violations des droits humains pouvaient donc être dénoncées en se basant sur le droit international, c.à.d. celui qui concerne les États et s'adresse à eux. S'adresser directement aux groupes armés d'opposition, qui sont souvent les premiers responsables des prises d'otages, c'était peut-être risquer de leur donner une certaine reconnaissance. Sur quelle convention internationale, quelle charte, quel protocole alors s'appuyer pour condamner leurs actes ? Sans doute, et c'est ce qu'Amnesty fait, faut-il se fonder sur le «degré zéro» du respect des droits humains, le droit de la guerre et le droit humanitaire, pour tenir responsables ces groupes et être à même de les interpeller. C'est peu mais c'est déjà ça. Et Amnesty ne se gène désormais plus pour dénoncer, faire agir ses membres et, par exemple, interpeller les FARC, telle milice tchétchène, tel groupe armé sri lankais ou palestinien, etc.

Depuis 1999, AI s'est directement adressée directement à des milices comme l'ELN (Armée de Libération nationale) que l'AUC (Autodéfense unie de Colombie), deux groupes armés d'opposition, l'un d'obédience marxiste, l'autre d'extrême droite, pour condamner leurs prises d'otages destinées à forcer le gouvernement à des pourparlers de paix. L'ONG continue bien entendu à condamner les prises d'otages commises par des gouvernements. En 1998, dans la prison secrète de Khiam au Sud-Liban, le gouvernement israélien avait retenu en otages une dizaine de prisonniers qui, de l'aveu même des autorités, n'étaient pas une menace pour la sécurité de l'État juif, de manière a obtenir des informations sur le sort de Ron Arad, un soldat israélien capturé par une milice libanaise en 1986. Cette prise d'otages fut en son temps approuvée par la Cour suprême d'Israël. Amnesty s'était alors insurgée et avait demandé que ces captifs puissent immédiatement recevoir des visites de leurs proches et du CICR (Comité international de la Croix-Rouge).

Bref, tout en maintenant une nette distinction juridique entre gouvernements et groupes armés, Amnesty s'adresse désormais aux deux parties pour leur rappeler leurs obligations au nom de son combat pour les victimes, ici les otages. **B.M.**

(1) Qui stipule que dans des cas de conflits tant nationaux qu'internationaux, il faut accorder une protection absolue aux personnes qui ne prennent pas part aux combats, en ce compris les prisonniers de guerres ou des soldats mis «hors combat». Dans ces cas-là, il est formellement interdit de porter atteinte à la vie de quelqu'un ou de pratiquer la «prise d'otage».

(2)Adopté par l'Assemblée générale le 17 décembre 1979 et entré en vigueur le 3 juin 1983. Combien de pays ont signé et ratifiés ceci ?

lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 11

FORMATIONS

VIOLENCE CONJUGALE : COMMENT EN PARLER EN PUBLIC ?

Chacun de nous connaît peut-être une femme qui, à un moment donné, a été victime de harcèlement, de violence psychique et/ou physique ou de viol. Mais comment aborder ce sujet difficile en public afin de sensibiliser un maximum de personnes à cette problématique ?

Pour répondre à cette question, Amnesty vous propose une formation «Prise de parole en public sur le thème de la violence conjugale». Celle-ci est en lien direct avec la campagne «Halte à la violence contre les femmes». Elle s'adresse aux membres de notre mouvement et aura lieu le 8 avril prochain de 09 h 30 à 17 h 00 au Secrétariat national d'Amnesty à Bruxelles.

AMNESTY, VOUS CONNAISSEZ ?

Si vous souhaitez en savoir plus sur notre organisation, nous vous proposons d'assister à une séance d'information sur le sujet dans votre région. Vous pourrez y découvrir les principes qui régissent notre mouvement, son champ d'action, ses résultats, sa composition, etc.

Les prochaines dates proposées sont les suivantes :

Bruxelles : 09/03 de 19 h 00 à 22 h 00, 27/04 de 19 h 00 à 22 h 00, 18/05 de 19 h 00 à 22 h 00, 10/06 de 09 h 30 à 12 h 30, 7/10 de 09 h 30 à 12 h 30

Liège : 16/03 de 18 h 00 à 20 h 30, 19/10 de 18 h 00 à 20 h 30

Louvain-la-Neuve : 23/09 de 09 h 30 à 12 h 30

Charleroi : 05/10 de 19 h 00 à 22 h 00

Namur : 27/04 de 19 h 00 à 22 h 00, 28/09 de 19 h 00 à 22 h 00

Mons : 07/10 de 09 h 30 à 12 h 30

Luxembourg : 10/06 de 09 h 30 à 12 h 30

D'AUTRES FORMATIONS, JUSTE POUR VOUS !

Notre programme complet pour la saison 2006 est accessible sur notre site internet à l'adresse suivante :

Pour toute information et inscription, rendez-vous sur notre site à l'adresse : http://www.amnestyinternational.be/doc/rubrique7.html ou contactez nous par e-mail à formations@aibf.be

VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES

QUE FAUT-IL ESPÉRER DU DERNIER **PLAN D'ACTION** NATIONALE ?

En février dernier, les autorités fédérales communautaires et régionales ont enfin accouché d'un nouveau Plan d'action national et d'une définition commune de la violence conjugale. Le progrès est notable mais beaucoup reste à faire.

J'ignore qui comprendra ? [...] Être battue est une chose (...) Être ignorée est pire encore, ignorée par les autorités censées assurer la protection. L'an passé, le 30 décembre 2004 en soirée des policiers sont venus me récupérer au [...] à M... où je venais d'être battue à mort par mon mari et deux de ses amis. Conduite au commissariat par les policiers, j'ai voulu déposer plainte pour coups et blessures, il m'a été répondu que je serais entendue plus tard parce que j'allais pleurer tout le temps. J'étais dans un état LAMENTABLE, un oeil quasi sorti de son orbite, mes vêtements trempés, je puais la pisse, j'avais été battue, déshabillée, assommée, violentée, on m'avait pissé dessus (...) les policiers ont vu dans quel état j'étais. J'étais malade, j'avais mal, j'avais envie de vomir, en état de choc, tremblant comme une feuille. On m'a demandé si je voulais un médecin, j'ai dit oui. On m'a dit : vous avez de l'argent pour le payer ? J'ai dit : je ne sais pas. Je voudrais vous y voir vous, battue à mort par trois mecs et savoir encore si vous avez de l'argent dans votre porte-monnaie. Je suis restée des heures dans le commissariat, seule, sur une chaise, à moitié comateuse.

«Vous m'avez laissée seule et vous ne m'avez pas écoutée et vous ne m'avez pas entendue. Par contre je viens d'apprendre que la plainte de mon mari et ses deux acolytes a été enregistrée par vos services. (...) J'[avais] demandé assistance et protection à plusieurs reprises, vos services ont confisqué la 22 de mon mari, je vous ai fourni les preuves de son addiction au cannabis, de ses violences, de ses moeurs dépravées. Les policiers m'ont conseillé chaque fois de partir avant de me faire tuer [car ils ne savaient pas me protéger d'un homme, judoka de surcroît] et qui visiblement disjonctait...»

Ce témoignage est l'un des nombreux récits qu'Amnesty International Belgique a collectés sur son site Internet et est loin de constituer un cas isolé. Dans un sondage réalisé en février 2005, près d'un francophone sur trois affirmait connaître dans son entourage des cas de violence conjugale inacceptable. Un an plus tard, 28 % des francophones interrogés dans un nouveau sondage [1] répondent par l'affirmative à la même question.

Pourtant, la Belgique s'était dotée d'un nouveau [2] Plan d'action national contre la violence conjugale en mars 2004 et des objectifs ambitieux y figuraient. Amnesty International et de nombreuses organisations de la société civile notaient cependant dès juin 2005 que très peu d'objectifs de ce plan avaient ne serait-ce que commencé à être mis en œuvre et proposaient des priorités d'actions aux différents niveaux de pouvoir dans notre pays.

Près de deux ans plus tard, le 8 février 2006, une conférence interministérielle rassemblant des représentants des différentes entités fédérées, a accouché d'un «Plan d'action national commun au Fédéral, aux Communautés et aux Régions» ainsi que d'une définition commune de la violence dans le couple.

C'est probablement du côté de la Justice que l'on trouve le plus d'avancées significatives.

ENFIN UNE DÉFINITION COMMUNE DE LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES

Amnesty International se félicite de voir que nos différentes autorités sont parvenues à un accord sur cette définition, accord qui permettra, espère l'organisation, de mieux cerner statistiquement ce phénomène et d'y apporter des réponses plus adaptées.

C'est en effet un problème central depuis des années : bien que la violence conjugale soit un phénomène impossible à chiffrer de façon exhaustive, la Belgique accuse un retard certain par rapport à d'autres pays européens et ne dispose pas de chiffres fiables permettant d'analyser plus finement le phénomène. Cette définition commune devrait faciliter la collecte d'informations auprès de différentes sources : police, parquets, services d'urgence des hôpitaux. Cependant, si le plan prévoit bien une sensibilisation de la police et des parquets à cette nouvelle méthodologie d'enregistrement des données, ainsi qu'une expérience-test dans les hôpitaux, on y lit par ailleurs que cet objectif de collecte des données pourrait prendre encore... cinq ans.

De manière générale, il faut constater le rôle central dévolu à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Ce dernier est chargé, tout au long du document, de centraliser un grand nombre d'informations. Le fait qu'il est désormais doté d'une personnalité juridique va lui permettre d'ester en justice, même si le plan reste flou sur ce que cela signifiera concrètement en matière de violences conjugales. Bien qu'une cellule de l'Institut traite spécifiquement de la violence conjugale, il serait tout de même important que cette figure explicitement dans son plan stratégique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Plusieurs partenaires que nous avons consultés se demandent aussi si l'Institut dispose des ressources suffisantes pour faire face à toutes les missions qui lui sont confiées...

UNE GRANDE CAMPAGNE EN VUE

En matière de sensibilisation, les autorités belges prévoient toute une série d'actions, qui vont de la rediffusion de dépliants jusqu'à une campagne gouvernementale de sensibilisation aux violences conjugales, en tous cas du côté de la Communauté Française. Ces propositions rejoignent des propositions d'Amnesty International et de nombreuses

lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 12

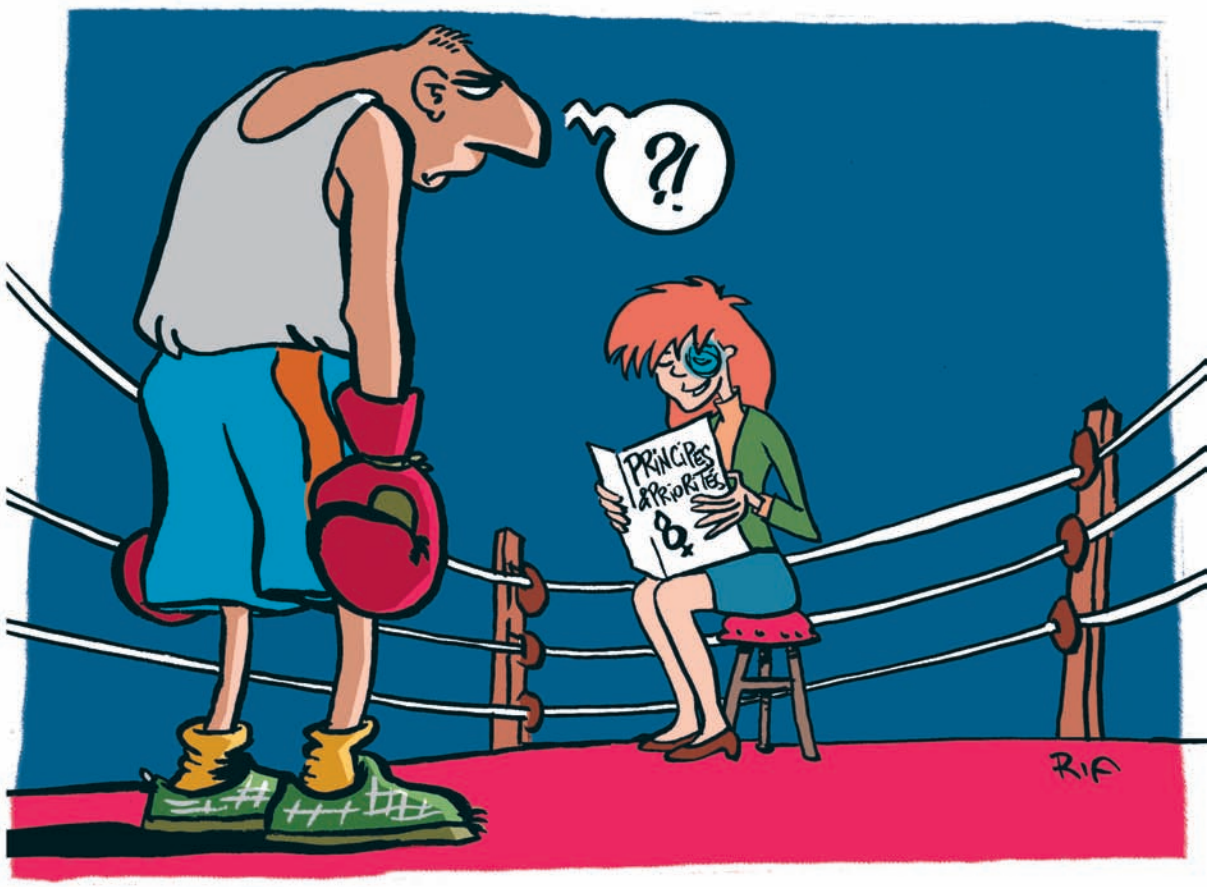

organisations, qui regrettaient l'absence de campagnes d'envergure et surtout inscrites dans la durée. On regrettera néanmoins que cette campagne de la Communauté Française soit prévue pour 2006 uniquement ; on espère aussi qu'il y aura une bonne coordination entre cette campagne et les différentes initiatives prises aux différents niveaux de pouvoir.
C'est probablement du côté de la Justice que l'on trouve le plus d'avancées significatives par rapport à ce qui s'est fait ces dernières années : une circulaire de la ministre de la Justice et du collège des Procureurs généraux existe déjà. Nous attendons avec impatience que son contenu soit rendu public car elle devrait proposer à tous les arrondissements judiciaires du royaume de mettre en place des politiques dans l'esprit de ce qui a été réalisé ces derniers temps à Liège et à Anvers. La formation des magistrats[3] et des personnels des maisons de justice est également à l'ordre du jour. La ministre va également se pencher sur une évaluation de la protection des victimes et de leur entourage. En effet, un enjeu important, souligné par bon nombre d'acteurs de terrain, est que la loi permette l'éloignement de l'auteur du domicile conjugal ; or, cette mesure semble difficile à mettre en œuvre dans beaucoup de zones de police. Il est d'ailleurs significatif que trois propositions de loi sur ce sujet figurent à l'agenda du parlement.

UN PATCHWORK DE MESURES

Les policiers font enfin l'objet d'une attention spécifique : des formations, tant de base que barémiques, sont prévues et n'attendraient plus que des arrêtés royaux ou ministériels pour être enfin concrétisées. C'était là une des revendications majeures des acteurs du terrain ; des contacts que nous avons eus avec des commissaires, il ressort que la violence conjugale représente jusqu'à 30 % des motifs d'intervention des polices zonales.
Impossible ici de faire le tour des 90 mesures qui figurent dans le Plan. On en retiendra cependant quelques impressions. *Premièrement*, il s'agit d'un patchwork de mesures, dont certaines étaient prévues de longue date et dont on espère que leur mise en œuvre se fera cette fois-ci plus rapidement. *Deuxièmement*, une des revendications majeures des associations – à savoir une véritable ligne téléphonique d'aide aux femmes victimes – n'est pas rencontrée. *Troisièmement*, le plan est très faible dans la définition des objectifs à atteindre, et surtout des méthodes d'évaluation, notamment en ce qui concerne la prévention. Il est triste de constater que celles-ci se résument souvent au nombre de brochures distribuées, et non pas aux changements de comportement ou d'opinion attendus. Il sera difficile pour l'Institut, souvent chargé de cette évaluation, de réaliser un travail de qualité sur base d'indicateurs aussi pauvres. *Quatrièmement*, le nerf de la guerre, c'est l'argent... Or, le plan reste souvent flou quant aux budgets, et certains d'entre eux, pourtant urgents, comme ceux relatifs au soutien des victimes, sont reportés en Wallonie à 2007. Dans d'autres cas, les montants prévus semblent excessivement limités (70 000 € pour une grande campagne nationale de sensibilisation, est-ce bien raisonnable ?).
Amnesty ne peut donc conclure qu'en exprimant des sentiments mitigés. Si l'on ne peut que se féliciter de voir que les choses bougent enfin et que les différents acteurs sensés intervenir en la matière vont enfin être réunis autour d'une même table, il est malgré tout difficile de ne pas en retirer l'impression d'un long alignement de mesures disparates et qui manquent parfois de souffle. L'avenir jugera...

Philippe Hensmans

(1) Sondage (non publié) réalisé pour Amnesty International Belgique francophone par IPSOS, auprès d'un échantillon représentatif de 404 personnes, entre le 16 décembre 2005 et le 6 janvier 2006.
(2) Un premier plan avait été élaboré en 2001, couvrant la période 2001-2003.
(3) Une enquête de l'ULB en 2002 signalait que «cette loi [la loi relative à la violence conjugale] n'a pas modifié la politique criminelle en la matière, ni l'attitude des polices et des parquets à l'égard de cette problématique. (...) Aucun des magistrats du parquet interrogés n'a utilisé les nouveaux pouvoirs conférés par la loi du 24 novembre 1997.» Voir La politique judiciaire en matière de violence au sein du couple, Étude de Nathalie Kumps et Gert Van Beek (KUL & ULB).

OFFRES D'EMPLOI

Vous êtes concernés par les droits humains et vous souhaitez acquérir une expérience professionnelle enrichissante, devenez ambassadeurs d'Amnesty International en rejoignant nos équipes de recrutement :

YÉKÉ :
Un travail de terrain où vous irez à la rencontre de la population : festivités, manifestations publiques, marchés, rues, gares, etc. Contrat à durée déterminée d'un mois, temps plein de 36h/semaine, travail éventuel le week-end (surtout le samedi), horaire en journée

KYSÈ :
Un travail de Porte-à-Porte où vous irez à la rencontre de citoyens déjà sensibilisés par téléphone, à qui vous proposerez de soutenir concrètement notre organisation. Contrat à durée déterminée d'un mois, trois-quarts temps de 27h/semaine. travail le samedi, horaire en soirée
Profil : Grande capacité de communication, volonté d'accroître le nombre d'adhérents, esprit d'équipe, souci de ponctualité
Envoyez-nous votre CV ainsi qu'une lettre de motivation à l'attention de : Dounia Meliani, responsable Programme Recrutement, rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles, 02/543 79 84, 0497/41 90 73.
Par e-mail : dmeliani@aibf.be

Amnesty International

SECRÉTARIAT NATIONAL AIBF
Rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles – 02 538 81 77 – Fax : 02 537 37 29 – www.amnesty.be
SECRÉTARIAT INTERNATIONAL
Easton Street, 1, London WC1X ODW – United Kingdom – 00 44 207 413 5500
AMNESTY INTERNATIONAL VLAANDEREN
Kerkstraat, 156, 2060 Antwerpen 6 – 03 271 16 16
RESPONSABLES RÉGIONAUX D'AMNESTY
BRUXELLES René Cambier – rue Darwin, 12, 1190 Bruxelles – 02 343 27 27 – rcambier@aibf.be
BRABANT WALLON Jean-Philippe Chenu – chemin de la Terre Franche, 13, 1470 Genappe – 010 61 37 73 – jpchenu@aibf.be
NAMUR Romilly Van Gulck – Rue Vivier Anon, 8, 5140 Sombreffe – 071 88 92 51 – rvangulck@aibf.be
HAINAUT OCCIDENTAL Myriam Dellacherie – rue Basse Couture, 20, 7500 Tournai – 069 22 76 18 – mdellacherie@aibf.be
HAINAUT ORIENTAL Nicole Grolet – av. Elisabeth, 6, 6001 Marcinelle – 071 43 78 40 – ngrolet@aibf.be
LIÈGE Christiane Pivont – rue Sous l'Eau, 23, 4020 Liège – 04 343 89 76 – christiane.pivont@tiscali.be
Christine Bika – Responsable de la gestion de la permanence – C/O Bureau régional d'AI – rue Souverain Pont, 11, 4000 Liège – du lundi au samedi de 13h à 17h30 – 04.223.05.15
LUXEMBOURG Guy Pierrard – rue Saint-Roch, 28, 6840 Neufchateau – 061 27 70 75 – gpierrard@aibf.be

lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 13

BONNES NOUVELLES

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou de leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

VIÊT-NAM
CYBERDISSIDENT LIBRE

Nguyen KhacToan, cyberdissident, a été remis en liberté après avoir passé quatre années en prison. Cet ancien soldat, professeur de mathématiques et homme d'affaires avait été emprisonné pour avoir diffusé, via Internet, des informations à des groupes militants vietnamiens à l'étranger, sur des marches de protestation organisées par des agriculteurs dénonçant la corruption officielle et la confiscation des terres.
Amnesty accueille avec espoir la libération de ce cyberdissident en faveur duquel plusieurs actions ont été lancées (lettres du mois du mois d'août 2005) : il n'aurait cependant jamais dû être emprisonné au départ n'ayant fait qu'exercer son droit à la libertés d'expression. De plus, il est inacceptable qu'il soit malgré tout assigné à résidence et ceci pour les trois prochaines années : Amnesty demande la levée immédiate de ces restrictions à sa liberté de mouvement. Pour continuer à agir :
http://www.amnestyinternational.be/doc/article5901.html

SYRIE
AGIR ENCORE

Haythem Muhammed Yasin al-Hamwi, Muhammed Khaled Shedaha, Muatez Muhammed Zuheyr Murad et Yahya Taha Sharabajee figurent parmi les 190 prisonniers à avoir été libérés grâce à une amnistie présidentielle marquant la fête musulmane de l'Aïd, en novembre 2005. Les quatre hommes avaient été arrêtés en mai 2003 après avoir participé à une marche de protestation contre l'invasion de l'Irak par les États-Unis. (Voir lettres du mois d'octobre 2004). L'un des quatre au moins est harcelé par les forces de sécurité depuis sa libération.
Ali al-Abdullah et Muhammad Ra'dun, deux militants des droits humains et prisonniers d'opinion, ont également été libérés. Cependant, Nizar Ristnawi, membre fondateur de l'Organisation arabe des Droits de l'Homme en Syrie, est détenu à la prison de Sednaya en attendant son procès devant la Haute-Cour de Sécurité. Continuez à écrire pour obtenir sa libération : http://web.amnesty.org/appeals/index/syr-010705-wwa-eng (Lettres du mois de juillet 2005).

MEXIQUE/LIBERIA
PEINE DE MORT

En 2005, le Mexique et le Libéria portent à 86 le nombre de pays à avoir aboli la peine de mort. En décembre, le Congrès mexicain a approuvé officiellement la réforme du code militaire qui, lui seul, contenait des dispositions sur la peine de mort.
En septembre, le Liberia a ratifié le deuxième Protocole facultatif de la Convention internationale sur les droits civils et politiques, qui stipule une abolition totale de la peine de mort. La dernière exécution au Libéria a eu lieu dans les années 80.

RECEVOIR LES LETTRES DU MOIS
Vous pouvez recevoir les lettres du mois par e-mail en envoyant directement un e-mail vide à lettresdumois-on@aibf.be

HONDURAS
UN LEADER D'UNE COMMUNAUTÉ INDIGÈNE **EMPRISONNÉ**

Marcelino Miranda

Feliciano Pineda

Leonardo Miranda

Le 5 juin 2005, Feliciano Pineda, leader d'une communauté indigène, a été agressé et sérieusement blessé, apparemment par trois hommes armés de machettes, à Vertientes, Montana Verde. Selon Feliciano, les hommes, qui sont issus de sa communauté, lui ont dit qu'ils avaient été payés pour le tuer. Le 6 juin, il a été emmené dans un hôpital de la capitale, Tegucigalpa. Des policiers auraient attendu à l'hôpital pour l'arrêter sous l'inculpation de vol, dégâts, effraction et homicide. Ils l'ont emmené avant qu'il ne puisse recevoir un traitement approprié.
Bien que les témoins de l'accusation n'aient pas cité Feliciano Pineda lors de leur déposition, l'inculpation d'homicide pour le meurtre de Juan Reyes Gomez lors d'un différend foncier aurait été basée sur des preuves fabriquées identiques à celles utilisées pour inculper de meurtre les leaders de la communauté de Montana Verde, Marcelino et Leonardo Miranda. Les deux frères purgent actuellement une peine de 25 ans même si 10 témoins les situent loin de la scène du crime au moment du meurtre. AI pense que les inculpations criminelles à charge de Feliciano Pineda, de Marcelino et de Leonardo Miranda font partie d'une stratégie politique destinée à inculper des militants en espérant les détourner de leurs activités militantes. AI les considère tous trois comme des prisonniers d'opinion. Feliciano Pineda est le cinquième parmi les dirigeants politiques à avoir été emprisonné depuis le début d'un litige avec des propriétaires terriens au sujet de terres communales. Feliciano Pineda a été acquitté du crime d'homicide mais reste en prison sous d'autres inculpations, malgré le fait que la période légale pour le juger soit écoulée. À la suite des agressions, il marche difficilement, a perdu l'usage de la main droite et est devenu sourd de l'oreille gauche. En septembre 2005, il aurait été menacé avec un fusil d'assaut et sommé par un gardien de la prison de signer des aveux. Ce même gardien aurait également torturé les frères Miranda.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,
Le 5 juin 2005, Feliciano Pineda, dirigeant d'une communauté indigène, a été agressé et gravement blessé par des hommes de sa propre communauté qui auraient été payés pour le tuer. Emmené d'abord à l'hôpital, il a ensuite été transféré en prison avant d'avoir pu recevoir les soins adéquats et sous l'inculpation de vol, dégâts, effraction et homicide. Deux autres dirigeants de la communauté de Montana Verde, Marcelino et Leonardo Miranda, purgent actuellement une peine de 25 ans de prison pour meurtre alors que 10 témoins affirment qu'ils étaient loin de la scène du crime au moment des faits. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International qui considère ces trois hommes comme des prisonniers d'opinion et qui est convaincue que les poursuites à leur égard font partie d'un modèle politique visant à les détourner de leur travail, je vous demande leur libération immédiate et inconditionnelle.
Espérant que vous ferez droit à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....

LETTRE À ADRESSER À :
Monsieur le Président José Manuel Zelaya Rosales, Bureau présidentiel, Boulevard Juan Pablo Segundo, Palais José Cecilio del valle, Tegucigalpa, Honduras
Fax : +504 235 7700

COPIE À ENVOYER À :
Ambassade du Honduras, Avenue des Gaulois, 3, 1040 Bruxelles
Fax : 02 735 26 26

lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 14

YÉMEN
EXÉCUTION IMMINENTE

Fatima Hussein al-Badi pourrait être exécutée à tout moment si le président du Yémen, le Général Ali Abdullah Saleh ratifie la sentence de mort prononcée à son égard. Son frère, Abdullah Hussein al-Badi, accusé avec elle du meurtre de son mari, a été exécuté le 2 mai 2005. Fatima Hussein al-Badi et son frère avaient été arrêtés le 13 juillet 2000 pour le meurtre de son mari, Hamoud Ali al-Jalal et condamnés à mort. Durant leur procès, ils n'auraient pas eu de représentant légal et ils n'ont pas été autorisés à s'exprimer devant le tribunal. Selon son avocat, Fatima n'a cessé de clamer son innocence depuis son arrestation. Elle aurait été torturée par la police mais a toujours refusé «d'avouer». Selon certains rapports, son frère a nié que lui-même et sa sœur étaient impliqués dans le meurtre, mais plus tard il a «avoué» à la police après avoir été assuré que ses «aveux» allaient mener à la libération de Fatima.

Fatima Hussein al-Badi

Fatima et son frère ont fait appel de leur sentence devant la Cour d'appel et la Cour suprême. Le président Ali Abdullah Saleh a commencé par entériner les deux condamnations à mort et Abdullah Hussein al-Badi a été exécuté le 2 mai 2005. Cependant, en octobre 2005, Fatima a interjeté un appel spécial et personnel auprès du Président, lui demandant de commuer sa peine sur base du fait que son procès avait été inéquitable. Si le Président rejette cet appel, Fatima Hussein al-Badi pourrait être exécutée immédiatement.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,

Fatima Hussein al-Badi et son frère Abdullah Hussein al-Badi ont été condamnés à mort pour le meurtre du mari de Fatima, Hamoud Ali al-Jalal, à la suite d'un procès sans défense légale et sans droit à la parole. Fatima a toujours refusé «d'avouer» le meurtre à la police, même sous la torture, tandis que son frère, qui a d'abord nié, a fini par avouer à la police en étant assuré que ses «aveux» conduiraient à la libération de sa sœur. Abdullah Hussein al-Badi a été exécuté le 2 mai 2005 après le rejet d'un appel introduit par le frère et la soeur auprès de la Cour d'Appel et la Cour suprême. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande instamment de commuer la peine de Fatima Hussein al-Badi. J'exprime également ma préoccupation du fait que celle-ci a été reconnue coupable à la suite d'un procès inéquitable et j'insiste pour qu'une enquête soit ouverte sur ses allégations de torture. Espérant que vous entendrez mon appel, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....

LETTRE À ADRESSER À :
Son Excellence le général Ali Abdullah Saleh, Président de la République du Yémen, Sanaa, Yémen
Fax : +967 127 4147

COPIE À ENVOYER À :
Ambassade de la République du Yémen, Avenue F.D. Roosevelt, 114, 1050 Bruxelles
Fax : 02 646 29 11

COMMENT AGIR EFFICACEMENT ?
Les cas exposés concernent des victimes de violations des droits humains dont s'occupe Amnesty International. Chaque appel compte. Un texte (à écrire ou à photocopier) vous est proposé pour chaque cas. Dans l'intérêt des victimes, écrivez en termes mesurés et courtois aux adresses indiquées. Ces lignes sont lues partout dans le monde par les quelque 1 800 000 membres d'Amnesty International. Elles sont reproduites dans de nombreux pays par des dizaines de journaux et constituent la clé de voûte de l'action du mouvement.

TARIFS POSTAUX
Lettres (jusqu'à 50 grammes) Europe : 0,70 € (Prior) ou 0,60 € (Non Prior). Reste du monde : 0,80 € (Prior) ou 0,65 € (Non Prior) La surtaxe aérienne est incluse (étiquette requise). Cartes postales Aérogrammes : affranchissement unique de 89 cents pour tous pays, surtaxe aérienne comprise.

CHINE
PRISONNIER D'OPINION EN DANGER

Il est extrêmement préoccupée par la santé de Zhang Shanguang, un prisonnier d'opinion détenu depuis décembre 1998. Au cours d'une détention précédente, de 1989 à 1996 pour activités «contre-révolutionnaires», il a contracté la tuberculose et il souffre encore de cette maladie. Zhang Shanguang ne recevrait des soins médicaux pour sa tuberculose que lorsque son état devient critique ; dès que sa santé s'améliore, le traitement est interrompu. De tels agissements sont contraires aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Il aurait une toux persistante et a perdu une grande partie de ses dents, ce qui rend son alimentation difficile. Les proches de Zhang Shanguang disent que sa famille ne peut lui rendre visite qu'une fois par an dans la prison n° 1 de Hunan où il est détenu, car le trajet est de trois jours. Les visites sont limitées à 10 minutes à chaque fois. Zhang Shanguang n'est pas autorisé à avoir des contacts téléphoniques avec sa famille et ne peut recevoir de lettres. Selon d'anciens prisonniers, il est étroitement et à tout moment contrôlé, a peu de liberté de mouvement et ne peut même pas parler à ses codétenus.

Zhang Shanguang, ancien professeur d'école secondaire et militant syndical, purge une peine de prison de 10 ans pour *«avoir fourni des renseignements à des organisations hostiles et à des personnes se trouvant en dehors du pays»*. L'on pense que son arrestation est en partie motivée par son intention de faire enregistrer son organisation, l'Association de Protection des Droits et des Intérêts des Travailleurs licenciés.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Gouverneur,

Zhang Shanguang, un prisonnier d'opinion emprisonné depuis décembre 1998 et condamné à 10 ans de détention pour «avoir fourni des renseignements à des organisations hostiles et à des personnes se trouvant en dehors du pays» *souffre de la tuberculose depuis une détention précédente. Il ne reçoit de soins médicaux que lorsque son état est critique, ce qui est contraire aux recommandations de l'OMS. De plus, il est complètement isolé. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande la libération immédiate et inconditionnelle de ce prisonnier d'opinion et, en attendant cette libération, j'insiste pour que lui soient prodigués des soins médicaux adéquats. Espérant une réponse favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma considération distinguée.*

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....

LETTRE À ADRESSER À :
Monsieur Zhou Bohua Shengzhang, Gouverneur du Gouvernement populaire de la Province de Hunan, Hunansheng Renmin Zhengfu, 69 Wuyizhonglu, Shangaï 410011, Hunansheng, Chine

COPIE À ENVOYER À :
Ambassade de la République populaire de Chine, Avenue de Tervuren, 463, 1160 Bruxelles
Fax : 02 762 99 66

lib422mars06 28/02/06 19:42 Page 15

AGENDA

DANSE

AKOUSS, OU LA VEUVE

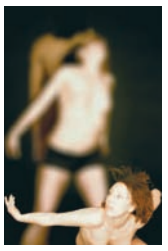

Chorégraphe, danseur et chercheur en danse afro-contemporaine, Ebalé Zam présente sa nouvelle chorégraphie qui raconte le déroulement d'une cérémonie africaine dans un langage contemporain. Cette danse met en scène une veuve qui se fait exorciser pour que la «femme» de l'esprit de feu son mari, qui hante son corps, la laisse continuer sa vie librement. Isabelle Germonpré, ex-soliste du Ballet des Flandres interprètera le rôle de la veuve.

Au Centre culturel des Riches-Claires, 24 rue des Riches-Claires, 1000 Bruxelles. Les 6, 7 et 8 avril 2006 à 20 h 30. Réservations : 02 548 25 80. Site web : www.lesrichesclaires.be

SPECTACLE

PISTES DE LANCEMENT – 8E ÉDITION

Pendant deux semaines, ce festival international de la Jeune Création des Arts du Cirque et de la Scène vous invite à découvrir une palette impressionnante de spectacles, numéros et animations qui reflètent les Art du Cirque d'aujourd'hui. Cette année, une quinzaine de propositions originales, aux approches et aux accents diversifiés où se croisent nouveaux talents et artistes avertis. Les «Sœurs volantes» (Canada) par exemple, un duo de *tissu aérien* créé en hommage à la femme : les artistes s'habillent de leurs «tissus» mystérieux mais c'est «dévoilées» qu'elles s'affirment et assument leur gestuelle. Un dialogue corporel entre deux femmes. Ou encore, «La Lettre» (Suisse), un spectacle de clown librement inspiré d'un fait divers et de la correspondance de Guillaume Apollinaire : une réflexion sur le sentiment amoureux et les extrêmes auquel il conduit parfois.

À la Maison du Peuple, 35 Parvis de Saint-Gilles, 1060 Bruxelles. Du 9 au 19 mars à 20 h 30. Une représentation supplémentaire le dimanche à 15 h. Infos et réservation au 02/538 12 02. Site web : www.catastrophe.be

L'Espace Catastrophe, organisateur de cette 8e Édition, offre aux lecteurs de Libertés 2x2 places pour le samedi 18 mars 2006 à 20 h 30. Pour réservez, envoyer un e-mail à libertes@aibf.be

ALLAH SUPERSTAR

Un spectacle qui a connu un succès incroyable et qui repasse au Théâtre de Poche (pour sa 100e représentation). Adaptation d'un roman d'un journaliste algérien, Yassir Benmiloud, *Allah Superstar* est interprété par Sam Touzani dans un one man show désopilant. C'est l'histoire de Kamel Hassani, un jeune banlieusard qui décide d'entreprendre une carrière de comique. Il s'affuble d'un deuxième prénom (ça donne Kamel Léon), d'une fausse barbe à la Ben Laden et d'un treillis militaire. Avec l'aide de l'imam de son quartier, il monte un sketch dans lequel il interprète un terroriste... Revendiquant l'humour comme arme contre l'intégrisme, Yassir Benmiloud, dans une langue truculente, lève quelques amalgames forts en vogue dans cette pièce au rire garanti.

Théâtre de Poche, 1a Chemin du gymnase, 1000 Bruxelles. Jusqu'au 19 mars à 20 h 30. Réservations et infos au 02/649.17.27.

DOUBLE **EXIL**

Jugée coupable d'entretenir une liaison homosexuelle, une jeune femme fuit la République Islamique d'Iran pour l'Allemagne, où elle espère obtenir le statut de réfugiée politique. Dans un réflexe de survie, elle prend l'identité d'un compatriote décédé. Reléguée dans une morne petite ville, la jeune femme doit tout faire pour garder ce masque qui, à l'exil géographique, ajoute l'exil intérieur. Acceptant un travail illégal dans une usine de légumes pour se payer de faux papiers, Fariba est confrontée à un monde d'hommes. Pour assurer sa survie, elle se coule dans le moule de l'étranger taiseux coincé par les interdits religieux. Dans les choux jusqu'au cou, elle se lie d'amitié avec une jeune ouvrière pour qui cet étranger est une bouée pour flotter hors de la grisaille provinciale. Et de l'amitié à l'amour, la passerelle est souvent glissante. Le conflit intérieur de la jeune femme devient pour le spectateur, un enjeu clair : quand et comment tombera-t-elle le masque, et avec quelles conséquences ? Fuyant les explications trop démonstratives ou psychologisantes, *Unveiled* propose le portrait sensible d'un personnage fermé et peu bavard auquel l'actrice d'origine iranienne Jasmin Tabatabai insuffle une rage sourde. Étranger aux autres, le candidat réfugié doit endosser un rôle, changer de peau pour se faire accepter et adopter par son nouveau pays. À quelle part de soi, peut-on renoncer sans se devenir étranger se demande la réalisatrice allemande avec une grande économie de moyens. **Gilles Bechet**

Unveiled de Angelina Maccarone, sortie le 12 avril.

Trois avant-premières sont organisées dans le cadre de la Semaine d'action contre le racisme : Le 14 mars à 19 h 15 à l'*Arenberg* à Bruxelles («Genres d'à côté»), le 15 mars à 19 h 00 à la *Vénerie* (Centre Culturel de Boisfort) et le 21 mars – 19 h 00 à l'*Arenberg*, Projection suivie d'un débat avec la participation d'Amnesty.

DOMMAGES COLLATÉRAUX

Dans son livre *«Souffrance en France»*, le psychanalyste et psychiatre Christophe Dejours raconte la souffrance subjective que le travail fait peser sur l'individu et la banalisation de ce mal qui, pour certains, ne serait que l'expression de l'inadaptation des plus faibles. Hors d'état de travailler, ces travailleurs sont rejetés sans remords par leurs employeurs en qualité de dommages collatéraux du système néo-libéral. Pour prolonger ce livre qui les a bouleversé Sophie Bruneau et Marc-Antoine Roudil ont planté leur caméra dans trois hôpitaux publics de la région parisienne où des consultations ont été ouvertes pour écouter ceux qui souffrent du travail. Dans un dispositif cinématographique très simple, on suit quatre personnes, une ouvrière à la chaîne, un directeur d'agence bancaire, une aide-soignante et une gérante de magasin, décrire comment ils ont peu à peu perdu pied. Des profils différents, mais un même constat d'impuissance, d'autant plus douloureux que tous s'étaient au début énormément investis dans leur travail. Face à ce constat brutal, l'équipe thérapeutique, n'a aucune réponse toute faite à offrir. En épilogue, Christophe Dejours et les praticiens échangent leurs expériences et plaident pour un sursaut de la collectivité et des politiques, aveugles devant cette évidente mise en cause de l'organisation du travail. *«Il n'y a pas plus de souffrance au travail aujourd'hui qu'il y a cent ans»* relève Dejours. *«La différence, c'est que dans un monde du travail déstructuré, les gens sont seuls et moins résistants.»* **Gilles Bechet**

Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés de Sophie Bruneau et Marc-Antoine Roudil, Sortie en Belgique le 22 mars

L'ABÉCÉDAIRE DE L'INCOMPRÉHENSIBLE

Voilà un livre de plus de 400 pages qui passionne les lecteurs autant qu'un best-seller lu en vitesse sur une plage en été ; ou plutôt un roman policier très noir qui décortique de pièces à conviction en preuves irréfutables le processus implacable qui mène à un génocide. L'auteur publie ici le résultat de plusieurs années de travail dans le cadre de ses recherches au CNRS. Entre la Shoah, le nettoyage ethnique de l'ex-Yougoslavie (voir dans ce numéro, pp. 3-4) et la chasse aux Tutsis au Rwanda, en passant par l'extermination des Arméniens et la politique de Pol Pot au Cambodge, l'auteur aime à rassembler dans un même panier ces «massacres de masse» et les compare pour mieux les différencier. Dans le journal Libération, l'auteur s'en explique : *«la démarche comparative devient très intéressante à cet égard, car ces phénomènes sont d'une incroyable complexité et il n'est pas vrai que l'histoire peut tout dire, que la psychologie peut tout dire, etc. C'est donc en diversifiant les regards que l'on peut éluder une part de cette énigme de la barbarie mais, je le dis d'emblée, il restera toujours un trou noir.»*

S'il existait néanmoins un moyen de «comprendre», non pas l'acte, mais le processus qui engendre un génocide, c'est cette analyse qui en fournit l'explication. Jacques Sémelin ne se borne pas à accuser la culture, la situation économique ou l'éducation d'une société. Il abat, au contraire, ces clichés et pointe le doigt vers les systèmes de langages, de médias et de propagandes qui exaltent cette idée selon laquelle les problèmes sont causés par l'Autre. Le but étant de les stigmatiser, «Eux», au profit du «Nous». **Valérie Denis**

Purifier et Détruire, Usage politiques des massacres et génocides – Jacques Sémelin – Editions du Seuil (2005)

boutique 4172 28/02/06 20:02 Page 1

Samedi 22 avril et dimanche 23 avril 2005

ASSEMBLÉE GENERALE 2006

à la Maison de la Culture de Tournai

Esplanade George Grard
Bld des Frères Rimbaut, 2 - 7500 Tournai

Amnesty International
www.amnesty.be

Cette Assemblée générale est la vôtre : venez vous informer, vous faire entendre et rencontrer les autres membres.

Tout au long de la journée : des stands, des expositions, des rencontres et des discussions.

Programme

L'Assemblée générale statutaire d'AIBF est convoquée le 18 mars 2005 à 09h30 au siège de l'association. Conformément aux statuts de l'asbl, une AG statutaire n'est valable que si 2/3 des membres sont présents ou représentés. AIBF comptant actuellement plus de 32 000 membres, il est probable que le quorum ne pourra pas être atteint. Dans ce cas, une seconde AG sera valablement réunie les 22 et 23 avril quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

JEUDI 13 AVRIL 2005

Carrefour Finances à 19h30 au Secrétariat national d'AIBF, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles

SAMEDI 22 AVRIL

09h15 **Accueil**
10h00 **Ouverture** de l'Assemblée générale (AG)
10h30 **AIBF en 2005..., c'était comment ?**
11h40 On solde les **comptes 2005** !
13h15 **Dîner** (rencontre en parallèle avec un opposant syrien)
14h15 **Témoignages du terrain :** un panel d'acteurs belges de la lutte contre la violence conjugale présente ses actions
16h00 **Trois ateliers** sur des sujets d'actualité à Amnesty
- Quel sera le sujet de la campagne de 2008 sur les DESC (droits économiques, sociaux et culturels) ?
- Quels sont les choix qui s'offrent à nous en matière de droits sexuels et reproductifs ?
- Agir sur la Belgique – Échange d'expériences, réponses aux questions

18h30 **Fin** de l'AG et vin d'honneur

DIMANCHE 23 AVRIL

09h15 **Accueil**
10h00 Séance d'**ouverture**
Présentation des **candidats** au Conseil d'administration (CA) et au Comité d'éthique (CE)
Présentation des **résolutions** du Conseil d'administration
12h00 Carrefours de **discussion des résolutions**
13h30 **Dîner** et votes
14h30 **Conférence** de Fatoumata Sidibe, porte-parole de la branche belge de Ni Putes, Ni Soumises
15h45 **Vote** des résolutions, vote du budget, résultats de l'élection des candidats au CA et au CE
17h00 **Clôture** de l'Assemblée générale

Pour tous renseignements : Althea Williams
awilliams@aibf.be ou 02 543 79 03

Bulletin d'inscription **AG 2006**

À renvoyer à Mme J. Moerenhout : jmoerenhout@aibf.be (fax: 02/537 37 29)
Amnesty International : rue Berckmans, 9 – 1060 Bruxelles ou
Si vous voulez remplir votre bulletin d'inscription en ligne, rendez-vous sur l'Intranet d'AIBF : inside.amnestyinternational.be

Mme/Mlle/M. Nom : . ... Prénom : .....

Adresse : .....

N° : .... Bte : .. CP : Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

❍ Je suis membre (d'un groupe action | groupe-école | coordination | membre individuel | autre : .....)
❍ Je souhaite réserver ..... repas pour le samedi midi et je verse ..... fois 10 € sur le compte 375-0844186-74 avec la mention «repas AG samedi prénom nom».
❍ Je souhaite réserver ..... repas pour le dimanche midi et je verse ..... fois 10 € sur le compte 375-0844186-74 avec la mention «repas AG dimanche prénom nom».
❍ Je souhaite réserver ..... sandwichs pour le samedi midi.
❍ Je souhaite réserver ..... sandwichs pour le dimanche midi.

Date limite de réservation de repas : 14 avril 2006

❍ Je souhaite passer la soirée à Tournai et réserve une place pour le souper
❍ Je souhaite loger à Tournai la nuit de samedi à dimanche.
❍ Je souhaite réserver une place à la crèche pour mon enfant qui a .... ans.
❍ Je souhaite réserver une place à la crèche pour un deuxième enfant de .... ans.
❍ Je viendrai en train et souhaite que quelqu'un vienne me chercher à la gare à 9h30 le samedi et/ou le dimanche matin.

Co-voiturage

❍ Je désire me rendre à l'AG 2006, à partir de ..... (localité de départ).
❍ Je souhaite bénéficier du transport le samedi matin.
❍ Je souhaite bénéficier du transport le dimanche matin.
❍ Je peux offrir une/deux place(s) dans ma voiture, le samedi/dimanche à partir de .... (localité de départ).

Une difficulté financière ne peut être un obstacle à la participation d'un(e) membre à l'Assemblée générale. Si le cas se présentait, la personne concernée peut contacter, en toute discrétion, René Cambier afin de résoudre le problème (René Cambier : 02/343 27 27 ou rcambier@aibf.be).

Les documents relatifs à l'Assemblée générale – résolutions, candidatures, itinéraires, horaires de train – seront envoyés à l'ensemble des membres en temps voulu.